

# Le BECCARIA

Le

décembre 2021 — volume 4

## DOSSIER

*La criminalité en  
réseau : portraits,  
constats et pistes  
d'intervention*

## INSPIRATION

Exploitation sexuelle  
et traite de personnes :  
offensive des  
organisations policières

## RECHERCHÉ

Infiltration du crime  
organisé dans les  
différents secteurs  
industriels

## ÉTAT DE LA SITUATION

Gangs de rue et  
armes à feu



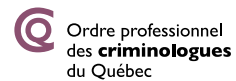


## L'institution financière des criminologues

Une offre avantageuse,  
pensée et développée  
pour vos besoins  
personnels.

Faites comme plusieurs  
criminologues et profitez  
de l'offre Distinction.

[desjardins.com/criminologue](https://desjardins.com/criminologue)  
1 844 778-1795, poste 30



## Protégez ce qui compte, à des tarifs exclusifs L'assurance pensée pour vous

Le partenariat entre l'Ordre professionnel des criminologues du Québec et La Personnelle vous donne accès à des tarifs exclusifs, non offerts au grand public, pour vos assurances auto, habitation et entreprise. **C'est la force du groupe en action!**



### Voici pourquoi choisir La Personnelle



Parmi les **leaders**  
en expérience client<sup>1</sup>



Partenaire de **+200**  
organisations

**Demandez une soumission**  
[lapersonnelle.com/opcq](https://lapersonnelle.com/opcq)  
**1 888 476-8737**



Assureur de groupe auto, habitation  
et entreprise  
Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.  
1. Étude comparative sur les assureurs auto/habitation en Ontario et au Québec - 2018 (par SOM) - Classement basé sur les principales marques d'assurance de dommages.

#### COORDINATION DU WEBZINE

Mélissa Baërt, crim.  
Geneviève Lefebvre, crim.

#### COMITÉ DU WEBZINE

Mélissa Baërt, crim.  
Jasmine Forget-Renaud, crim.  
Nadia Lachance, crim.  
Hélène Simon, crim.

#### RÉVISION

Dominique Gaucher

#### MISE EN PAGE

Bivouac Studio

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte. Tous les textes ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Ordre et n'engagent que les auteurs. Les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021;  
Bibliothèque nationale du Canada:  
ISBN 978-2-9816479-5-5. Convention de la Poste-Publications

1100, Boul. Crémazie Est, bureau 610,  
Montréal (Québec) H2P 2X2  
Tél: 514 437-6727, 1 844 437-6727



Accéder au site  
web de l'Ordre  
professionnel  
des criminologues  
du Québec

*Le Beccaria*, un webzine publié deux fois par année, est une publication officielle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) qui permet d'approfondir des sujets nommés au bénéfice de ses membres et de sa communauté. L'OPCQ désire en faire une ressource claire, complète et crédible répondant aux besoins de communication de tous. Les objectifs de la revue consistent à emmener les criminologues à se questionner et à se tenir à jour sur leur pratique, à intéresser le public aux réalités du métier, à faire rayonner la profession et à informer la population de la mission de l'Ordre.

## Sommaire

### 04 Mot de la présidente

### 06 Mot de la directrice générale

### 12 Des nouvelles de l'Ordre

*Maintenir ses connaissances à jour par la formation continue*

### 14 Dossier

**La criminalité en réseau : portraits, constats et pistes d'intervention**

#### 14 Inspiration

*Exploitation sexuelle et traite de personnes : offensive des organisations policières*

*Travailler en gang pour intervenir auprès des gangs*

*La stratégie des leviers : dissuasion ciblée pour contrer la violence par arme à feu*

### 28 Recherché

*Infiltration du crime organisé dans les différents secteurs industriels*

*Les gangs en détention*

↳ *L'analyse des réseaux*

*De « skid » à hacker compétent : l'apprentissage social chez les pirates informatiques*

### 44 Portrait d'un criminologue

*François Bérard : quand passion et vocation se rencontrent*

### 49 État de la situation

*Gangs de rue et armes à feu*

### 54 Boîte à outils

*Radicalisation et actes à caractère haineux : Les cibles du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence*

### 58 Lus, vus et entendus pour vous

# Mot de la présidente



**Josée Rioux,  
criminologue**

Présidente de l'Ordre professionnel  
des criminologues du Québec

Bien que le crime organisé soit un phénomène qui s'adresse à peu de criminologues, il occupe de plus en plus de place dans le monde de la criminalité.





Le choix de l'aborder dans notre magazine numérique prend alors tout son sens.

Depuis plusieurs années, nous avons pu constater que les acteurs du crime organisé ne sont plus uniquement la mafia et les motards. Au long cours, les ramifications de ce type de crime se sont élargies pour maintenant retrouver les gangs et diverses organisations qui se partagent ou se battent pour des territoires dans les grandes villes du Canada alors que d'autres s'associent pour former une puissance plus importante, et ce, même au Québec.

De la prostitution au trafic de stupéfiants en passant par le prêt usuraire, les victimes directes et indirectes de cette forme de délinquance sont de plus en plus nombreuses et le coût social augmente rapidement. D'ailleurs les moyens utilisés pour lutter contre le crime organisé semblent déstabiliser les auteurs pour une courte période. Alors que la capacité d'adaptation de ces derniers peut faire en

sorte qu'ils deviennent plus forts dans leurs domaines respectifs, reste que les formations collégiales et universitaires sont au rendez-vous afin d'améliorer la prévention et l'intervention auprès des personnes impliquées dans les différents réseaux criminels.

Bien entendu les criminologues qui développent une compétence unique et spécialisée sont à même de constater que les efforts concertés avec les différents intervenants seront une des clés permettant de prévenir et de lutter contre ce phénomène criminel en constant changement.

La richesse des articles de notre webzine devrait vous permettre d'élargir vos connaissances et qui sait, vous amener à trouver de nouvelles façons d'intervenir face à ce type de criminalité.

Bonne lecture !



# Mot de la directrice générale



**Geneviève Lefebvre,**  
criminologue

Directrice générale et secrétaire  
de l'Ordre professionnel des  
criminologues du Québec

## **Le guide explicatif du PL-21 bonifié : Un document de référence indispensable !**

En juin 2009, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (communément appelé le PL-21), qui entrerait en vigueur en septembre 2012. En 2013, la publication d'un guide explicatif (*Guide explicatif du PL-21* ci-après nommé « Guide ») permet d'assurer une cohérence et une uniformité d'interprétation des dispositions de cette loi d'une profession à l'autre et dans tous les milieux — Réseau de la Santé et des Services sociaux (RSSS), ministère de la Sécurité publique (MSP) et autres.

Élaboré à partir d'un consensus entre les dix ordres professionnels concernés, ce document constitue une référence officielle. L'Ordre professionnel des criminologues du Québec n'ayant vu le jour qu'en juillet 2015, la profession de criminologue était absente de cette première mouture du Guide. Au cours de l'année 2019-2020, un groupe de travail formé des membres des ordres professionnels concernés, en collaboration avec l'Office des professions du Québec, a entrepris la production de la deuxième version du *Guide explicatif du PL-21*, dont la mise à jour de janvier 2021 a consisté à inclure le rôle des criminologues et des

sexologues, deux ordres professionnels créés dans la foulée des travaux sur le PL-21.

Plusieurs principes sont à la base de ce document de référence, dont la protection des clientèles vulnérables, l'utilisation optimale de chacune des professions, la collaboration et la concertation interdisciplinaire et multidisciplinaire, la nécessité de garder la personne au centre des préoccupations et, finalement, l'imputabilité et la responsabilité professionnelle. Cette loi jette un éclairage sur les particularités des diverses professions du domaine de la santé mentale et des relations

humaines en plus de chercher à favoriser une utilisation optimale des savoirs et des compétences de chaque professionnel dans une perspective multidisciplinaire et interdisciplinaire. La Loi vise ainsi à faire en sorte que chaque professionnel communique son savoir en fournissant un accès accru à ses compétences, et ce, pour le mieux-être de la clientèle servie.

### **Champ d'exercice du criminologue**

Le champ d'exercice du criminologue est défini comme suit dans le Guide :

« Évaluer les facteurs criminogènes et le comportement délictueux de la personne ainsi que les effets d'un acte criminel sur la victime, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, soutenir et rétablir les capacités sociales de la personne contrevenante et de la victime dans le but de favoriser l'intégration dans la société de l'être humain en interaction avec son environnement. »

### **Ainsi le criminologue est un clinicien qui a pour rôle :**

**« D'évaluer la situation de toute personne ayant des comportements délinquants ou criminels, ayant été victime d'un acte criminel ou, alors, étant vulnérable eu égard à sa sécurité et à son développement ou à son état de santé (problèmes**

**de dépendance ou de santé mentale) qui la rend à risque de judiciarisation ou de victimisation, de manière à déterminer les façons de la soutenir et à le faire à travers un processus d'intervention propre à lui permettre de vivre adéquatement en société. »<sup>1</sup>**

Le champ d'exercice d'une profession est descriptif et permet de distinguer une profession d'une autre sans prétendre couvrir l'ensemble d'une discipline. Les champs d'exercice servent à saisir la finalité propre de chacune des professions et à comprendre que les divers professionnels ne sont pas interchangeables, mais plutôt complémentaires. C'est dans le champ d'exercice que s'exercent les activités réservées pour chacune des professions, ce qui implique que l'actualisation des activités réservées prend la couleur du champ d'exercice.

Le travail du criminologue prend également une couleur particulière selon les clientèles desservies, le contexte d'intervention et le mandat donné.

Le Guide définit aussi la finalité particulière du rôle du criminologue :

« La finalité de la pratique du criminologue est de soutenir et de rétablir les capacités sociales de la personne contrevenante et de la victime dans le but de favoriser l'intégration dans la société de l'être humain en interaction avec son environnement. »<sup>2</sup>



## Les activités réservées de la profession

Les activités réservées le sont en raison du risque de préjudice lié à leur réalisation, ainsi que des compétences requises et des connaissances exigées pour les exercer. Les criminologues sont reconnus compétents et formés pour exercer cinq des treize activités réservées du PL-21. Les activités réservées sont classées en trois sous-catégories.

### **1. Les évaluations qui visent à protéger les clientèles vulnérables.<sup>3</sup> « Elles garantissent aux clientèles les plus vulnérables d’être évaluées par des professionnels responsables et imputables. La détermination du plan d’intervention qui résulte de cette évaluation de même que l’application du plan ne sont pas réservées. »**

- + Évaluer une personne atteinte d’un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité (3.6.4).

### **2. Les évaluations de clientèles vulnérables dans certains cadres juridiques**

- + Évaluer une personne dans le cadre d’une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse (3.6.5);
- + Évaluer un adolescent dans le cadre d’une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (3.6.6).

« Pour bien comprendre la portée des évaluations réservées, il faut en préciser la nature et la rattacher au risque élevé de préjudice lié au jugement clinique porté sur la situation d’une personne à partir des informations dont le professionnel dispose, et aux conséquences pouvant être irrémédiables par la communication des conclusions de ce jugement. »<sup>4</sup>

### **3. Les activités réservées qui ne portent pas sur l’évaluation**

- + Déterminer le plan d’intervention pour une personne atteinte d’un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d’un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d’adaptation (3.6.7);
- + Décider de l’utilisation des mesures de contention ou d’isolement dans le cadre de l’application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (3.6.13).

---

**Les activités réservées peuvent être vues comme des limites à ne pas franchir si le professionnel ne possède pas la formation et la compétence requises pour les exercer. Le fait de réserver des activités à certaines circonstances et pour certaines clientèles**

**fait en sorte que les activités qui comportent des risques de préjudices importants pour la clientèle ne seront réalisées que par des professionnels membres de leur ordre et soumis aux mécanismes de protection du public propres au système professionnel.**

---

« La Loi actualise la mission de protection du public des ordres professionnels. Elle a pour effet d'obliger les intervenants admissibles à adhérer à leur ordre pour réaliser certaines activités jugées particulièrement préjudiciables, et ce, qu'il importe le milieu de pratique où ils exercent (secteur privé, public, communautaire, réseau de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'employabilité ou autres). L'appartenance à un ordre garantit que le professionnel détient les compétences minimales requises pour l'exercice des activités qui lui sont réservées et qu'il est visé par les mécanismes de protection du public, tels le contrôle de la qualité de l'exercice professionnel, la déontologie et la formation continue. »<sup>5</sup>

### **Ce qui est commun à tous les professionnels**

---

**« Aussi, depuis l'entrée en vigueur en 2003 de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, des activités**

**sont partagées par tous — soit l'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux. La présente Loi ajoute la prévention du suicide. Il importe de rappeler que ces activités ne sont pas réservées. La Loi indique cependant qu'elles font partie de la pratique pour laquelle le professionnel est imputable au regard de la protection du public. »<sup>6</sup>**

---

### **Ce qui n'est pas réservé**

Voici quelques exemples de ce qui n'est pas réservé.


« Sous réserve de l'activité décrite à la sous-section 3.6.7 (...), la détermination du plan d'intervention n'est pas réservée. »<sup>7</sup>

« La détection, le dépistage et l'appréciation ne sont pas réservés, non plus que la contribution à un diagnostic ou à la conclusion de l'identification d'un trouble. »<sup>8</sup>

Au-delà de ce qui précède, le Guide explique clairement ce qui n'est pas réservé et ce qui l'est, c'est-à-dire la limite à ne pas franchir si le professionnel n'a pas les connaissances et les compétences requises pour exercer ces activités. Entre autres, les sections portant sur les treize activités réservées décrivent plus précisément ce qui est réservé et ce qui ne l'est pas.

## Documents produits en complément à ce guide et portant sur la psychothérapie

Les 28 ordres professionnels de la santé et des services sociaux ont développé un site Web portant sur la collaboration interprofessionnelle où plusieurs documents de référence sont déposés. Le site « vise l'amélioration de la pratique clinique et l'optimisation de la prestation des soins de santé et des services sociaux, grâce à la coordination des rôles et de l'expertise des différents professionnels ». Le site explique la valeur et les avantages de la collaboration interprofessionnelle dans une perspective de rehaussement de la qualité et de la sécurité des soins.

 [Consultez le site de collaboration interprofessionnelle](#)

Le PL-21 ayant comme objectif l'encadrement de la pratique de la psychothérapie par le système professionnel, les ordres concernés ont produit des documents d'aide à la décision à ce sujet. Sur le site de la collaboration interprofessionnelle, les documents suivants aident les professionnels à comprendre ce qui constitue de la psychothérapie et ce qui s'y apparente :

- + L'exercice de la psychothérapie et des interventions qui s'y apparentent
- + Un sommaire exécutif pour aider les intervenants à savoir où et comment tracer la ligne
- + Une série de vignettes cliniques présentant des exemples d'interventions que font

différents professionnels et illustrant la différence entre les interventions propres à leur champ d'exercice professionnel et la psychothérapie.

Bien que certains criminologues soient reconnus compétents et formés pour exercer la psychothérapie, la majorité de nos membres ne le sont pas. Ainsi, il est important pour les criminologues de comprendre où se trouve la limite entre les différentes interventions cliniques et la psychothérapie.

À titre informatif, pour exercer la psychothérapie, le criminologue doit détenir un permis de psychothérapie délivré par l'Ordre des psychologues du Québec.

Le Guide est certainement un document de référence pour les milieux de travail, les milieux universitaires, les criminologues et l'OPCQ. Ce document met notamment en évidence la profession de criminologue et ce qui fait consensus entre les ordres concernés.

 [Consultez le guide en ligne](#)

Bonne lecture !

- 1 *Le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec, 2017, p. 8.*
- 2 *Guide explicatif du PL-21, version de 2021.*
- 3 *Information tirée de la section 3, p. 6 et 7 du Guide explicatif du PL-21, version de 2021.*
- 4 *Guide explicatif du PL-21, section 3, p. 5*
- 5 *Guide explicatif du PL-21, section 1, p. 2.*
- 6 *Guide explicatif du PL-21, section 2, p. 1.*
- 7 *Guide explicatif du PL-21, section 3, p. 8.*
- 8 *Guide explicatif du PL-21, section 3, p. 8.*

# Maintenir ses connaissances à jour par la formation continue



**Martine Hugron,  
criminologue**

Chargée d'affaires  
professionnelles  
à l'Ordre professionnel  
des criminologues  
du Québec

Le développement professionnel continu des criminologues est un des piliers de la mission de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ), qui est d'assurer la protection du public. Cette mise à jour permet de veiller à ce que chaque criminologue maintienne les connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession.

Pour ce faire, le criminologue est appelé, dans son *Espace Crimino*, à remplir d'abord une section qui s'intitule *Ma démarche réflexive*, et dont l'utilisation est recommandée sans être obligatoire. Elle fournit au professionnel l'occasion de répondre à une série de questions sur ses habiletés et compétences afin de l'aider à évaluer ses besoins en matière de formation continue. Cette approche de type réflexif, lui permet de porter un regard critique sur sa pratique professionnelle.

Les quatre étapes de cette démarche réflexive destinée aux criminologues visent à :

- + déterminer les éléments de leur pratique professionnelle à améliorer ;
- + préciser les objectifs à poursuivre pour la bonifier à partir d'éléments précis ;
- + élaborer et mettre en application un plan de mise à jour professionnelle continue ;
- + intégrer les acquis de la formation continue

dans leur pratique professionnelle.

L'OPCQ accorde une heure de formation continue au membre qui remplit cette section. Le faire constitue donc un atout !

Ensuite, le criminologue est appelé à choisir ses activités de formation continue en fonction des critères suivants :

- + la formation contribue à hausser les compétences déjà maîtrisées en faisant face à des situations plus complexes ou à enrichir la pratique professionnelle d'une nouvelle dimension ;
- + elle est en relation avec le champ d'exercice du criminologue et répond à l'un ou plusieurs énoncés dans le [référentiel de compétences des criminologues](#) ;
- + elle présente un contenu conforme à l'état actuel des connaissances professionnelles et scientifiques.

Enfin, lorsque l'activité de formation continue est

réalisée, le criminologue doit l'inscrire à son portfolio à la section *Ajouter une activité* : il suffit de suivre les [instructions](#) pas à pas. Les heures de formation sont automatiquement compilées.

Chaque criminologue, qu'il soit à l'emploi à temps plein ou à temps partiel, doit cumuler trente heures d'activités de formation continue au cours de la période de référence de deux ans, actuellement du 1er avril 2020 au 31 mars 2022. Les heures excédentaires ne peuvent être ajoutées à la période suivante. Les membres en congé de maternité, de paternité ou parental, à la retraite sans exercer la profession, inscrits à temps plein dans un programme d'études universitaires ou encore en congé de maladie peuvent obtenir une dispense en suivant cette [procédure](#).

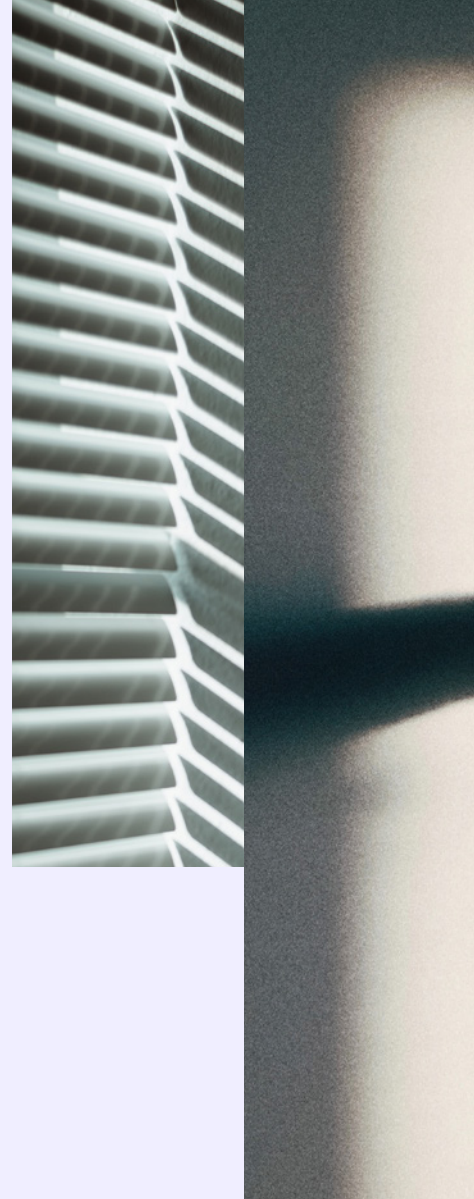
Enfin, [diverses activités de formation continue](#) accréditées par l'OPCQ et susceptibles de répondre aux besoins des membres sont proposées sur son site Internet. N'hésitez pas à le consulter !

## INSPIRATION

# Exploitation sexuelle et traite de personnes

# — Offensive des organisations policières

Le proxénétisme, caractérisé par un contrôle psychologique, physique et économique exercé sur la victime d'exploitation sexuelle, est une sphère d'activité criminelle préoccupante pour la Sûreté du Québec (SQ).





---

**D’après les rapports policiers et les analyses, la plupart des proxénètes agissent seuls, malgré qu’ils puissent avoir sous leur emprise plus d’une victime. Cela dit, certains proxénètes ont recours à des complices afin d’accomplir diverses tâches, comme la gestion des annonces d’offres de services sexuels en ligne, la prise de rendez-vous avec les clients, ainsi que le déplacement des escortes à leurs rendez-vous, mais également vers d’autres villes ou d’autres provinces.**

---

#### **Karolane Simard**

Analyste à la Direction  
des enquêtes criminelles,  
Sûreté du Québec



#### **Benoît Dubé, Inspecteur-chef**

Directeur de la Direction  
des Enquêtes criminelles,  
Sûreté du Québec

En fait, il est possible de croire qu’il existe des petites « cellules », sans pour autant parler de réseaux organisés. D’ailleurs, la SQ et le Service de police de la ville de Montréal (SPVM), représentant de l’Équipe intégrée de lutte au proxénétisme (EILP), ont produit un rapport ayant pour objectif de dresser le portrait provincial des victimes mineures de proxénétisme.<sup>1</sup> On y relate d’abord que le stratagème le plus fréquemment utilisé par les proxénètes consiste à utiliser des amies, la plupart déjà dans le milieu, pour recruter les victimes mineures, par exemple dans les centres jeunesse ou les fêtes d’amis. En outre, les résultats démontrent que 26 % des victimes mineures<sup>2</sup> étaient sous l’emprise d’un réseau<sup>3</sup>. À des fins de comparaison, les victimes majeures ont également été visées par ce rapport et la proportion s’est avérée la même que pour les mineures. Les victimes de 14 ans et moins travaillaient toutefois davantage avec un seul proxénète.

Les « cellules » de proxénètes semblent néanmoins plus présentes lorsque les victimes sont amenées à travailler dans d'autres villes ou d'autres provinces. Elles sont alors attirées dans un circuit de « réseaux » de proxénètes, dans lequel elles sont principalement transportées entre Montréal, Toronto et les villes de l'Ouest canadien. À cet effet, 60 % des victimes mineures et 67 % des victimes majeures pour lesquelles l'information était disponible se sont déplacées en dehors de la province pour offrir leurs services sexuels. Peu importe la catégorie d'âge, ce sont les proxénètes qui, dans plus de la moitié des cas de victimes (71 % pour les mineures et 61 % pour les majeures), assuraient leur transport, ou faisaient appel à un complice / chauffeur (22 % pour les mineures et 21 % pour les majeures). L'ensemble de ces résultats suppose que les proxénètes agissent avec des collaborateurs, sans nécessairement être impliqués dans un réseau organisé.

Les individus impliqués dans des organisations criminelles telles que les bandes de motards hors-la-loi (BMHL) exercent quant à eux un contrôle sur des commerces favorisant l'exploitation sexuelle, comme les bars, les agences d'escortes et les salons de massage. Certains membres de BMHL possèdent entre autres une agence de placement de danseuses nues ayant une portée interprovinciale, alors que d'autres sont propriétaires d'une agence haut de gamme qui propose les services d'escortes de luxe et de femmes pour des activités spéciales. Ainsi, c'est grâce à leur implication dans ce type de commerces, utilisés par les proxénètes pour rendre accessibles les services de leurs victimes,

que les membres de BMHL facilitent l'achat de services sexuels par les clients.

### **Actions mises en œuvre par les organisations policières**

Soucieuses à propos des déplacements provinciaux et nationaux des victimes, de l'existence des clients-abuseurs de services sexuels qui alimentent la demande, ainsi que de la proportion importante de l'exploitation sexuelle effectuée par l'entremise d'Internet, les organisations policières ont uni leurs forces dans des équipes intégrées pour accroître leur collaboration.

---

**En 2021, la SQ a bonifié sa collaboration à l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP). Elle a également renforcé la lutte à la pornographie juvénile en créant la nouvelle Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILPJ). La victime étant au centre des préoccupations, ces deux équipes, composées d'enquêteurs, d'analystes du renseignement criminel, de spécialistes de la technologie et de la cybercriminalité, partageront leur expertise et uniformiseront leurs pratiques afin de lutter efficacement contre ces phénomènes.**

---



## Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme

Les ressources de l'EILP, qui lutte depuis 2017 contre les réseaux de proxénétisme et l'exploitation sexuelle à l'échelle internationale, seront accrues à l'automne 2021, passant de 28 à 97 personnes, et ce, afin d'augmenter la capacité de l'Équipe à protéger les victimes d'exploitation sexuelle et les victimes potentielles, entre autres en accordant davantage d'importance à la lutte contre les clients-abuseurs. Une équipe s'engagera fréquemment à travers la province dans des « opérations clients », pour faire diminuer la demande de services sexuels. Cette équipe s'attaquera de même aux facilitateurs de l'exploitation sexuelle (salons de massage, bars de danseuses, etc.), en plus d'en diminuer l'intérêt économique en récupérant les produits issus de cette activité illégale.

---

**Ce nouveau modèle vise à renforcer la confiance des victimes envers la justice et à les accompagner afin qu'elles n'hésitent pas à dénoncer leur agresseur, qu'elles franchissent toutes les étapes, souvent fastidieuses, du processus de dénonciation et pour éviter qu'elles ne retournent dans le milieu.**

---

Dans cette optique, le programme *Les Survivantes* mis en place dans le cadre du modèle d'origine de l'EILP sera maintenu

et bonifié afin d'intervenir auprès des victimes exploitées et potentielles, tout en poursuivant la collaboration avec différents organismes et corps policiers municipaux.

## Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile

---

**Les signalements concernant la pornographie juvénile issus de diverses agences dénonciatrices ont connu une augmentation de près de 300 % entre 2018 et 2020. En réponse à cette augmentation importante, la création d'une nouvelle équipe (EILPJ) permettra de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.**

---

Cette équipe réalisera des enquêtes, notamment en effectuant la détection des prédateurs sur Internet, l'identification des enfants exploités de même que des réseaux de prédateurs producteurs et distributeurs de matériel pédopornographique et, ultimement, procédera au démantèlement de ces réseaux. La mise en place de cette équipe virtuelle est l'une des innovations de l'offensive policière.

1 À partir des dossiers ouverts entre janvier 2018 et juin 2019 inclusivement.

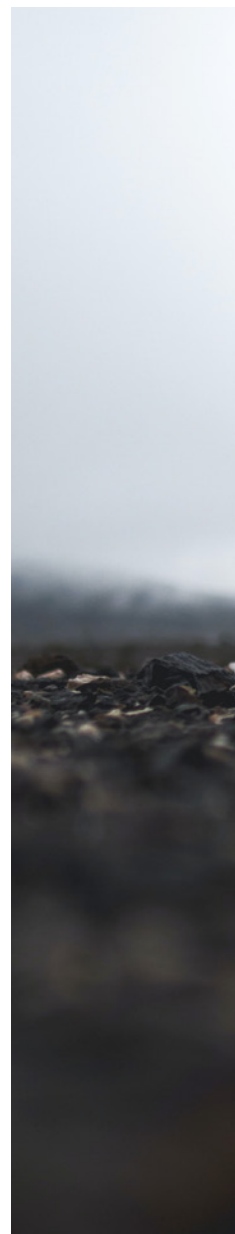
2 Selon l'âge de la victime lorsqu'elle a été recrutée.

3 Trois individus et plus.

## INSPIRATION

# Travailler en gang pour intervenir auprès des gangs

Le sujet des gangs est très présent dans l'actualité depuis quelque temps. Les médias regorgent d'articles à ce sujet et nous avons maintenant peur dans les chaumières québécoises. Le trafic d'armes est inquiétant et celui-ci est directement attribué aux réseaux délinquants. Ce phénomène existe pourtant depuis plusieurs années au Québec, mais les derniers mois nous rappellent que ces réseaux sont bien présents et très actifs. Que ce soit par la médiatisation de fusillades en plein jour ou de celle du proxénétisme, l'inquiétude est au rendez-vous.





**Nadia Lachance,**  
criminologue

Avec la collaboration de

**Mathieu Perrier**

Responsable transversal des problématiques reliées aux réseaux délinquants de la Direction adjointe programme jeunesse réadaptation adolescents et jeunes contrevenants du CIUSSS Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal



Comment prévenir les actions des gangs? Que doit-on faire en tant qu'intervenant? Comment intervenir en première ligne auprès de cette clientèle, souvent mineure, qui se voit ordonner des peines de placement en centres de réadaptation? La question se pose et elle l'a d'ailleurs été au collaborateur de cet article, monsieur Mathieu Perrier. M. Perrier est un intervenant-jeunesse, travaillant directement auprès de ces jeunes hommes et il offre aussi un support aux équipes d'intervenants qui vivent au quotidien avec cette clientèle particulière.

Tout d'abord, précisons que le terme «gang» n'est plus préconisé dans les unités du centre de réadaptation Cité-des-Prairies.<sup>1</sup> On utilise plutôt les mots «réseaux délinquants».

---

**La connotation négative du terme «gang» va à l'encontre d'une intervention que l'on veut ouverte et sans jugements. D'ailleurs, il n'existe pas de consensus actuel, entre les diverses instances, sur ce qu'est un «gang» et sur les critères essentiels pour attribuer ce «titre» à un groupe. L'étiquette n'est pas la**

## **bienvenue non plus au centre de réadaptation. On tente plutôt de s'attarder aux causes de l'affiliation, aux besoins sous-jacents à celle-ci ainsi qu'au rôle qu'adopte le jeune pour se définir.**

---

L'intervention vise principalement la réduction des méfaits en lien avec la fréquentation de réseaux de pairs délinquants. Elle ne vise pas nécessairement la désaffiliation de ceux-ci, elle cherche plutôt à réduire les risques associés à ces réseaux.

À propos de ces risques, posons-nous la question : que ces jeunes se retrouvent sous le même toit ne constitue-t-il pas un problème de sécurité ? Effectivement, il y en a, et c'est pourquoi la prévention est de mise dès l'accueil d'un jeune qui est associé aux réseaux délinquants, voire même avant qu'il n'arrive dans une unité de vie. Précisons ici que la méthode d'attribution des places ne prévoit pas systématiquement que des jeunes d'affiliation adverse soient séparés. On prévoit plutôt des interventions en amont de l'arrivée d'un jeune dont on soupçonne les liens avec des réseaux délinquants. Le *Guide d'accueil d'un nouveau jeune en lien avec la dimension sur les réseaux délinquants en hébergement* (document élaboré par Monsieur Perrier) propose

d'annoncer au groupe, dès la confirmation de la venue du jeune, son arrivée imminente. Le but étant d'observer ce que celle-ci suscite dans le groupe. Cet exercice permet d'identifier les tensions possibles liées à des conflits ou à des alliances négatives pouvant résulter d'une « allégeance » commune. Si des éléments suscitant des interrogations sont observés, on prévoit rapidement des rencontres individuelles pour identifier la problématique, vérifier les perceptions, prévenir une escalade et mettre des moyens en place. Le groupe est aussi « éduqué » sur la manière d'accueillir un nouvel usager au sein de leur groupe, et ce, afin de favoriser une intégration positive. Tout cela se passe avant même que le jeune arrive dans l'unité. Le Guide prévoit aussi les modalités de la rencontre d'accueil à effectuer auprès du nouvel arrivant. Il y est stipulé que cette rencontre doit se dérouler sans confrontations, être rassurante et ouverte au sujet des réseaux. Des questions peuvent être posées pour connaître les conflits possibles, à titre préventif, mais aucunement dans le but de soutirer des informations.

---

**D'ailleurs, dans les unités de vie, les « allégeances » sont connues du groupe et des intervenants. Ce n'est pas une information cachée, au contraire ; étant donné que**

**la réduction des méfaits est un objectif, il faut que le sujet soit abordé et non considéré comme un tabou.**

---

Cette rencontre d'accueil a aussi pour but d'en apprendre plus sur le jeune, de lui préciser nos attentes relatives aux conflits et à l'utilisation de la violence ainsi que les règles qui régissent la récidive, dans le centre de réadaptation. Effectivement, c'est l'unité ou le site qui est susceptible de porter plainte face à des événements de violence ou à toute autre forme de récidive, et ce, même si la victime n'y consent pas. Cela peut aider à prévenir certaines agressions physiques. À partir de l'arrivée du jeune et tout au long de son séjour, si des événements surviennent à la suite de conflits en lien avec les réseaux délinquants, des rencontres de gestion des conflits sont prévues ainsi que l'adoption de pactes de non-agression.

---

**Au quotidien, il est recommandé d'utiliser le réseau d'appartenance comme un outil clinique et non comme un obstacle. Voici quelques objectifs d'intervention possibles: susciter une réflexion sur l'affiliation au**

**réseau et un déséquilibre émotif face à celle-ci, permettre au jeune d'exprimer ses émotions à propos d'événements d'actualité reliés au phénomène des réseaux délinquants et identifier les forces, les limites et les compétences du jeune dans le réseau afin de faire le parallèle avec un mode de vie prosocial.**

---

Une intervention directe est aussi prévue sous forme d'ateliers cliniques, au nombre de dix. Le jeune est amené à s'ouvrir sur ses allégeances, et l'objectif principal de la première activité de l'atelier est de mettre l'accent sur la confiance chez les jeunes à l'égard de l'animateur, car ils sont généralement méfiants. Le jeune doit arriver à identifier les avantages et les inconvénients d'être dans son réseau dès la seconde activité. La notion de besoins lui est présentée au troisième atelier afin qu'il puisse comprendre à quels besoins réponds l'adhésion à son réseau et que faire pour y répondre de manière prosociale (ex. : besoin d'appartenance, de plaisir, de protection, de pouvoir). Il lui est aussi demandé d'identifier une personne de son entourage capable de l'aider dans cette réalisation. Cela introduit le sujet de la famille: la

famille actuelle et celle qui est perçue comme étant idéale. L'objectif est alors d'amener le jeune à réfléchir sur les besoins n'ayant pas été comblés au sein de sa famille et qui l'ont été par le réseau.

Au fil des ateliers, le jeune acquiert des habiletés afin de se soustraire aux influences négatives des pairs ; il s'interroge sur son futur et identifie les facteurs de risque, qui nuisent à l'atteinte de ses objectifs, et de protection qui la facilitent.

On peut s'imaginer que, pour supporter les équipes d'intervenants en hébergement ainsi que les délégués jeunesse qui assurent le suivi externe après le placement, la Direction adjointe programme jeunesse-réadaptation adolescents et jeunes contrevenants du CIUSSS Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal a dû se prévaloir d'une structure efficace et bien précise. Outre les mandats précis de l'hébergement que nous venons d'aborder, la Structure de soutien à l'intervention en lien avec les problématiques reliées aux réseaux délinquants s'assure de sensibiliser les milieux à la réalité des réseaux délinquants, et ce, par son implication dans divers projets, tels ACTES, Sphères et le documentaire *TRAFIC*. Ces divers projets portent sur la thématique de l'exploitation sexuelle. Puisque celle-ci est souvent le fait des réseaux délinquants, une meilleure connaissance des dynamiques qui unissent les jeunes exploitées à leur

proxénète est requise. Le projet Sphères, qui est une intervention dédiée aux victimes d'exploitation sexuelle, vise à mieux comprendre la réalité des victimes ainsi que leur lien avec leur proxénète (ou exploiteur). Le projet ACTES, pour sa part, cible la clientèle des jeunes contrevenants hébergés afin de prévenir leur implication dans des activités de proxénétisme et dans les réseaux délinquants qui y sont associés. Enfin, le documentaire *TRAFIC* met en lumière les dynamiques sous-jacentes au phénomène de l'exploitation sexuelle en portant un regard sur les trois protagonistes concernés : la victime, le client et le proxénète. Ainsi, ces projets sensibilisent les milieux d'intervention à la réalité et au fonctionnement du proxénétisme, ainsi qu'à l'amélioration de la compréhension des réseaux délinquants, qui sont bien souvent derrière ces activités de proxénétisme.

Aussi, la Structure a permis la mise en place de différentes « veilles » afin principalement d'informer en insistant sur la confidentialité des informations qui sont partagées. Il existe trois types de « veilles » : média, réseaux et milieux. La première est un outil de communication destiné à transmettre des informations concernant certaines situations reliées aux réseaux délinquants qui sont traitées dans l'actualité et qui sont susceptibles d'avoir une incidence dans nos milieux. On pense par exemple aux fusillades récentes, où la reconnaissance

des victimes par certains de nos jeunes en hébergement suscite des réactions vives. Les intervenants des unités sont alors invités à ouvrir les discussions, avec le soutien de la Structure. On revient ici à l'objectif de permettre aux jeunes de ventiler leurs émotions et de créer un déséquilibre face à leur affiliation au réseau délinquant ou carrément une remise en question de celle-ci.

Les veilles « réseaux » et « milieux », en plus d'être des outils de transfert d'information, en sont un de concertation. Elles permettent tout d'abord d'identifier et de transmettre des informations concernant certaines situations reliées aux réseaux délinquants qui ont des incidences dans le milieu d'hébergement, comme une bataille entre jeunes ou de la provocation lors de déplacements. Ces veilles permettent de prévoir les actions à entreprendre à la suite de ces événements, telles une interdiction de déplacements hors de l'unité ou une rencontre de gestion des conflits.

---

**La Structure prévoit aussi d'offrir du soutien clinique direct tant en hébergement qu'à l'externe. Pour ce faire, des intervenants sont ciblés dans chacun de ces milieux afin de multiplier l'expertise,**

## **d'échanger sur la situation et avoir un portrait global.**

---

Il existe des responsables dans chaque unité et chaque secteur à l'externe, des responsables-relais en soutien aux premiers et des responsables transversaux qui agissent en soutien aux seconds. L'animation d'une activité de sensibilisation aux réseaux délinquants est également offerte aux intervenants, et ce, afin qu'ils soient bien informés, qu'ils comprennent le phénomène et définissent les interventions à préconiser ou à éviter auprès de cette clientèle difficile.

En résumé, on se retrouve face à beaucoup de jeunes et d'intervenants impliqués, beaucoup d'actions de prévention, beaucoup d'interventions sensées et directes auprès de la clientèle et beaucoup de support à l'intervention. Que faut-il de plus? Sommes-nous dépassés par le nombre de cas ou par l'évolution du phénomène? Par exemple, l'activité tentaculaire rendue possible grâce aux médias sociaux peut-elle réellement être enrayée? Quand on sait que le quartier d'appartenance est très important, comment améliorer les interventions sur le terrain? La question se pose, mais à qui?

<sup>1</sup> Centre de réadaptation où les jeunes contrevenants sont hébergés lorsqu'ils reçoivent une peine de placement et surveillance ou sont en détention préventive.

## INSPIRATION

# La stratégie des leviers : dissuasion ciblée pour contrer la violence par arme à feu



**Yanick Charette, PhD.**

Professeur agrégé,  
Université Laval

Une hausse de la violence par arme à feu a été observée au cours des dernières années au Canada. Par exemple, pour l'année 2020, on a compté 277 homicides par arme à feu. Un tel seuil n'avait pas été observé depuis 1991.<sup>1</sup> Il va sans dire qu'une intervention doit être envisagée pour contrer ce problème coûteux et dommageable pour la société et, de toute évidence, pour ses victimes et leurs proches.





---

**Toutefois, pour l'instant, les stratégies suggérées par la classe politique ou par les forces de l'ordre nous laissent perplexes. Principalement, il est proposé d'augmenter le nombre de policiers ou d'accroître la répression. Plus de policiers, moins de violence ? Rien n'est moins sûr, si l'on se**

**fie à une analyse systématique de 12 études internationales sur le sujet.<sup>2</sup>**

---

Si une augmentation des ressources policières montre un effet, au mieux, tenu sur la criminalité de manière générale, aucun effet spécifique n'a pu être observé sur la criminalité violente. De plus, ces stratégies policières engendrent des tensions sociales, des

processus discriminatoires et des risques élevés de victimisation qui sont contre-productifs dans la définition d'une solution globale. En plus d'être assez peu efficaces, ces stratégies sont peu efficientes, car elles présentent des coûts considérables pour les contribuables.

Mais d'autres stratégies novatrices ont été implantées ailleurs dans le monde, dont nous pourrions nous inspirer. Bien que peu implantées au Canada jusqu'à maintenant, ces solutions, basées sur une police axée sur la résolution

de problèmes, suggèrent des résultats beaucoup plus prometteurs pour combattre la violence par arme à feu.

---

**Plutôt que de simplement réagir à chaque événement problématique, comme c'est présentement le cas avec la violence par arme à feu, la police de résolution de problèmes, comme son nom l'indique, favorise une approche proactive face à la criminalité, en ciblant le problème à la source.**

---

Plus précisément, la stratégie en question est celle de la dissuasion ciblée (*Focused Deterrence*). Cette stratégie, ciblant spécifiquement des individus ou des groupes à risque de commettre des actes violents, vise à dissuader ces comportements en utilisant comme leviers la peur de certaines sanctions potentielles, ainsi que l'anticipation de

bénéfices liés à l'abstention de la commission de gestes violents.

Concrètement, les interventions basées sur la dissuasion ciblée impliquent à la fois les services de police, mais aussi des représentants de la communauté, dans le but d'entreprendre une discussion avec des individus à haut risque de s'impliquer dans la délinquance violente. Cette discussion vise à leur communiquer des incitatifs clairs pour éviter la violence, ainsi que des éléments dissuadant de s'y engager.

Parmi les incitatifs s'adressant aux délinquants ciblés, on trouve des informations au sujet de l'accessibilité aux différents services offerts dans leur communauté : par exemple, des programmes d'aide à l'emploi, de la formation, du soutien communautaire ou des programmes d'intervention psychosociale. Les individus rencontrés sont aussi informés des éléments dissuasifs suivants ; les sanctions légales accrues auxquelles eux-mêmes, mais aussi leurs associés, feront face s'ils poursuivent la perpétration d'actes violents. Ce renforcement

des sanctions peut être spécifiquement lié aux actes violents, mais il peut aussi s'appliquer à d'autres délits moins graves, comme le trafic de drogues, qui seraient commis ultérieurement par les membres du groupe ciblé. Au-delà d'une simple stratégie de la carotte et du bâton, les initiatives de dissuasion ciblée tentent de réduire les occasions qu'ont les individus de commettre des actes violents, de faire de la communauté locale un partenaire dans le processus et d'améliorer les relations entre les services de police et la communauté.<sup>3</sup>

Les programmes recensés peuvent prendre différentes formes, mais la plus efficace<sup>3</sup> est basée sur le modèle de l'*Operation Ceasefire* qui a été implantée à Boston dans les années 1990.<sup>4</sup>

---

**Cette stratégie de réduction de la violence cible les gangs en tant que groupes plutôt qu'en tant qu'individus. Dans ces programmes, les acteurs du système**

**de justice, des services sociaux et les membres de la communauté sont invités à s'engager directement dans un dialogue avec les groupes violents, à leur faire part de leurs préoccupations morales et légales concernant la violence subie, à offrir sincèrement de l'aide à ceux qui le désirent et à mettre en place des campagnes répressives stratégiques contre ceux qui maintiendraient leurs comportements violents.**

---

Ces stratégies ont connu des résultats très encourageants. Une recension systématique de 24 études évaluant des programmes de cette nature arrive à la conclusion que ceux-ci ont eu des effets non négligeables sur la violence par arme à feu.<sup>3</sup> Par exemple, dans une de nos études, nous avons pu

constater que l'implantation d'un tel programme aux États-Unis avait pu réduire de 73 % la violence par arme à feu commise par les gangs.<sup>5</sup> De plus, grâce à la diffusion de l'information entre les membres de groupes criminels, les associés des individus rencontrés dans le cadre de ces programmes obtiennent eux aussi des bienfaits liés à ces interventions. Cette diminution observée est nettement plus efficace et efficiente qu'une simple augmentation du nombre de policiers, sans stratégie d'ensemble visant la cause du problème ou sans engagement des membres de la communauté.

À notre connaissance, au Québec, on ne trouve pas de stratégie d'intervention de ce type, mais il n'y a aucune raison valable de ne pas mettre en place ce genre de programme qui a fait ses preuves ailleurs dans le monde. Il est temps d'aborder les problèmes de violence par arme à feu par la prévention plutôt que par de simples actions réactives et strictement répressives.

1 Statistique Canada. *Tableau 35-10-0170-01 Nombre et pourcentage de victimes d'homicide, selon le type d'arme à feu utilisé pour commettre l'homicide.*

2 Carriaga, M. L. et Worrall, J. L. (2015). "Police levels and crime: a systematic review and meta-analysis". *The police journal*, 88(4), 315-333.

3 Braga, A. A., Weisburd, D. et Turchan, B. (2019). "Focused deterrence strategies effects on crime: A systematic review". *Campbell Systematic Reviews*, 15(3).

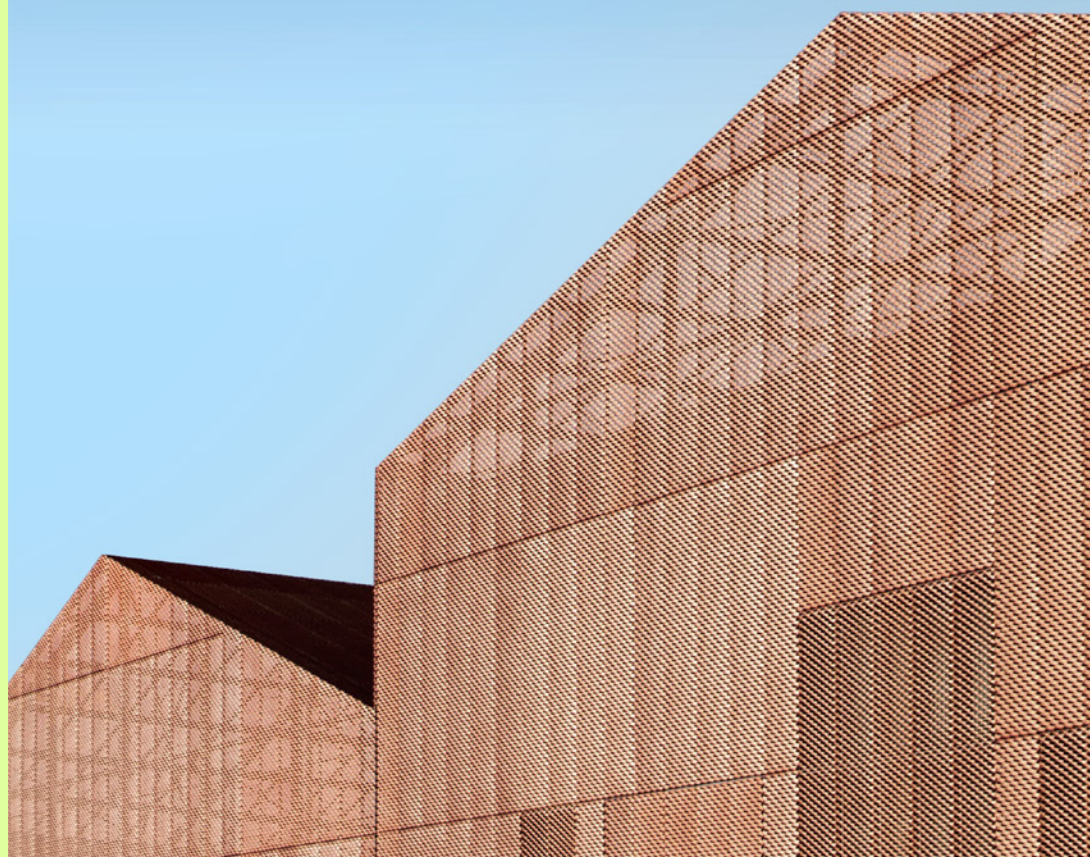
4 Kennedy, D. M., Piehl, A. M. et Braga, A. A. (1996). "Youth violence in Boston: Gun markets, serious youth offenders, and a use-reduction strategy". *Law and Contemporary Problems*, 59(1), 147-196.

5 Sierra-Arevalo, M., Charette, Y. et Papachristos, A. V. (2017). "Evaluating the effect of project longevity on group-involved shootings and homicides in New Haven, Connecticut". *Crime & Delinquency*, 63(4), 446-467.

6 Wood, G. et Papachristos, A. V. (2019). "Reducing gunshot victimization in high-risk social networks through direct and spillover effects". *Nature human behaviour*, 3(11), 1164-1170.

RECHERCHÉ

# Infiltration du crime organisé dans les différents secteurs industriels





### Stéphanie Chouinard

Analyste stratégique au Service  
du renseignement criminel du Québec

Avec la collaboration de

### Maude Dufour & Laurie Fortin

Analystes stratégiques au Service  
du renseignement criminel du Québec

Depuis 2013, le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) produit annuellement l'évaluation provinciale de la menace (EPM). À partir de 2016, les évaluations se sont concentrées sur la capacité d'agir des groupes criminels ainsi que sur la menace que ceux-ci représentent pour la société. Les données de l'EPM sont colligées à partir des rapports de renseignement produits par différents corps de police du Québec, ainsi que par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et par le commissaire à la lutte contre la corruption (anciennement l'UPAC). À partir de 2019, le SRCQ s'est intéressé tout particulièrement à la menace que représente l'infiltration du crime organisé dans les sphères décisionnelles de l'État et de l'économie légale. Les données présentées dans cet article proviennent de l'EPM 2020<sup>1</sup>.

Il importe de souligner que les rapports qu'entretiennent les membres du crime organisé avec l'économie légale ne sont pas nécessairement de l'ordre de l'infiltration. Autrement dit, un membre d'un groupe organisé peut fréquenter un bar sans y vendre des stupéfiants ou encore travailler sur un chantier de construction sans pour autant chercher à exploiter ce milieu à des fins illégales. Ainsi, il n'a pas toujours été possible de distinguer le caractère légitime ou illégitime du lien avec l'économie légale dans l'analyse des rapports de renseignement.

Afin de savoir si certains secteurs de l'économie légale sont davantage infiltrés que d'autres, le SRCQ a utilisé le système de classification des secteurs industriels de l'Amérique du Nord (SCIAN), développé par Statistique Canada.

La grande majorité des secteurs de l'économie légale sont infiltrés par le crime organisé. Les seuls secteurs n'étant pas infiltrés sont ceux reliés à l'État, soit les secteurs Services publics et Administrations publiques. Les individus qui infiltrent l'économie légale peuvent avoir des liens variés avec les entreprises. Le SRCQ dénote quatre types de liens, à savoir ceux qui distinguent les propriétaires (possèdent en partie ou entièrement l'entreprise), les administrateurs, les employés et les utilisateurs.

**Il n'est pas surprenant de constater que le secteur ayant la plus forte infiltration est celui des Services d'hébergement et**

## Proportion d'entreprises infiltrées selon les secteurs industriels

Secteur industriel	Pourcentage
Services d'hébergement et de restauration	27
Commerce de détail	10
Construction	8
Services immobiliers et services de location et de location à bail	8
Gestion de sociétés et d'entreprises	7
Transport et entreposage	7
Autres services (sauf les administrations publiques)	6
Commerce de gros	6
Services professionnels, scientifiques et techniques	5
Finance et assurances	4
Fabrication	2
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	2
Arts, spectacles et loisirs	2
Industrie de l'information et industrie culturelle	2
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1
Soins de santé et assistance sociale	0,5
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,5
Services d'enseignement	0,5
Secteur inconnu	3

**de restauration.**  
**De fait, il s'agit d'un secteur comportant de nombreuses opportunités d'activités criminelles. Les membres du crime organisé infiltrent régulièrement ce genre de commerce à titre de clients ou d'utilisateurs dans le but de vendre des produits illicites ou encore de tenir des rencontres d'affaires.**

Ce type de commerce peut également servir au blanchiment d'argent lorsqu'un membre du crime organisé en est le propriétaire. Au deuxième rang, le secteur Commerce de détail favorise également le recyclage des produits de la criminalité puisque ces commerces offrent la possibilité d'effectuer un très grand nombre de transactions économiques. Il est également possible d'utiliser ces commerces pour le stockage

ou le transport des marchandises pouvant être utiles aux activités des groupes criminels. Quant au secteur *Services immobiliers et services de location à bail*, il est connu comme étant un secteur vulnérable au blanchiment d'argent autant au Canada qu'à l'étranger. En plus de pouvoir dissimuler la source réelle des fonds investis, ce milieu permet de cacher facilement l'identité réelle des personnes impliquées en ayant recours à des personnes morales ou à des entités juridiques de diverses natures.

Les entreprises sont infiltrées par le crime organisé pour différentes raisons. Le SRCQ a recensé trois grandes finalités : la facilitation des activités criminelles, le blanchiment d'argent et la fraude.

Les entreprises sont principalement utilisées dans le but de faciliter les activités criminelles. Le SRCQ distingue deux types de facilitation : directe et indirecte. La facilitation est directe lorsqu'il est possible d'établir un rapport étroit ou une proximité entre les activités légales et les activités illégales. Par exemple, le crime organisé infiltre des entreprises d'import-export. En plus d'importer et d'exporter des marchandises légitimes, le crime organisé peut, en même temps, se servir de ces entreprises pour importer et exporter des marchandises illicites. D'un autre côté, la facilitation est indirecte lorsque le crime organisé utilise une entreprise légitime afin de faciliter ses activités criminelles. Dans ce cas, les activités

### Proportion d'entreprises selon la finalité

Finalité	Pourcentage
Facilitation des activités criminelles	45
Blanchiment d'argent	15
Fraude	10
Inconnue	38



légitimes de l'entreprise ne correspondent pas aux activités criminelles qui y sont réalisées. Par exemple, lorsqu'un trafiquant utilise un bar pour vendre des stupéfiants, il n'effectue pas une activité qui correspond aux activités de l'entreprise. Le blanchiment d'argent peut également être la finalité recherchée de l'infiltration. Les principaux secteurs utilisés en matière de blanchiment d'argent sont les *Services d'hébergement et de restauration*, le *Commerce de détail* et la *Construction*.

Il s'agit également des secteurs les plus infiltrés par le crime organisé (voir tableau p. 30). Il est donc possible de croire que le blanchiment d'argent constitue une finalité prioritaire pour le crime organisé et que le chiffre noir dans ce domaine est plus important qu'il n'y paraît. Autrement dit, la sous-estimation du blanchiment d'argent comme finalité est probablement plus grande que dans les autres catégories. Quant à la fraude, le secteur *Commerce de détail* est le plus

important suivi des *Services professionnels, scientifiques et techniques* et de la *Construction*. Toutefois, il importe de souligner l'importance des entreprises infiltrées pour la fraude dont le secteur est inconnu, soit environ 19 %.

Les travaux du SRCQ ont également démontré que les secteurs industriels n'étaient pas infiltrés avec la même intensité. De fait, certains facteurs d'opportunité peuvent être présents dans un secteur industriel, mais absents dans un autre.



## Facteurs d'opportunité des secteurs les plus importants

	Secteurs industriels						
	Services d'hébergement et de restauration	Commerce de détail	Construction	Services immobiliers et services de location à bail	Gestion de sociétés et d'entreprises	Transport et entreposage	Autres services (sauf les administrations publiques)
Achalandage assez important	X	X					X
Multiplicité de transactions économiques	X	X		X			X
Facilité d'entreposage			X			X	X
Facilité de transport	X		X			X	
Opacité des activités économiques			X	X	X		
Possibilités de transactions internationales		X		X	X	X	
Accès à d'importantes sommes financières			X	X	X		
Façade de légitimité	X	X	X	X	X	X	X

Bien qu'il soit intéressant de discuter des facteurs d'opportunité, les facteurs de vulnérabilité pourraient également faire l'objet d'un examen approfondi. En effet, il serait pertinent d'examiner les facteurs de

vulnérabilité du point de vue des entreprises et du monde des affaires. Pour ce faire, il conviendrait d'examiner les mécanismes internes de régulation visant à contrer les problèmes relatifs à l'infiltration du crime

organisé, mis sur pied par les grands représentants du monde économique. On pourrait alors parler de stratégies d'autorégulation à l'intérieur même des secteurs industriels.

---

**En conclusion, les travaux du SRCQ ont permis de constater que l'infiltration dans l'économie légale est non seulement une pratique courante à l'intérieur du crime organisé, mais pourrait également servir au refinancement de certaines activités criminelles. De fait, que ce soient les bandes de motards hors-la-loi, le crime organisé italien, les gangs de rues ou le crime organisé du Proche**

**et Moyen-Orient, la majorité des groupes criminels sont en lien avec au moins une entreprise.**

---

Ces travaux ont aussi mis en lumière la complexité du domaine de la criminalité financière. En effet, il s'agit d'un secteur complexe qui comporte plusieurs termes techniques. Ainsi, le SRCQ travaille à l'élaboration d'un lexique avec la participation de certains partenaires publics et privés. Ce lexique pourra certainement contribuer au développement d'un langage commun en matière de renseignement et faciliter la compréhension de certaines notions complexes.

# Les gangs en détention



## Anne-Marie Nolet

Professionnelle de recherche au Centre international de criminologie comparée et chercheuse postdoctorale à l'université de Moncton



## Rémi Boivin

Professeur agrégé à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et directeur du Centre international de criminologie comparée (CICC)



## Axelle François, criminologue

Agente de probation

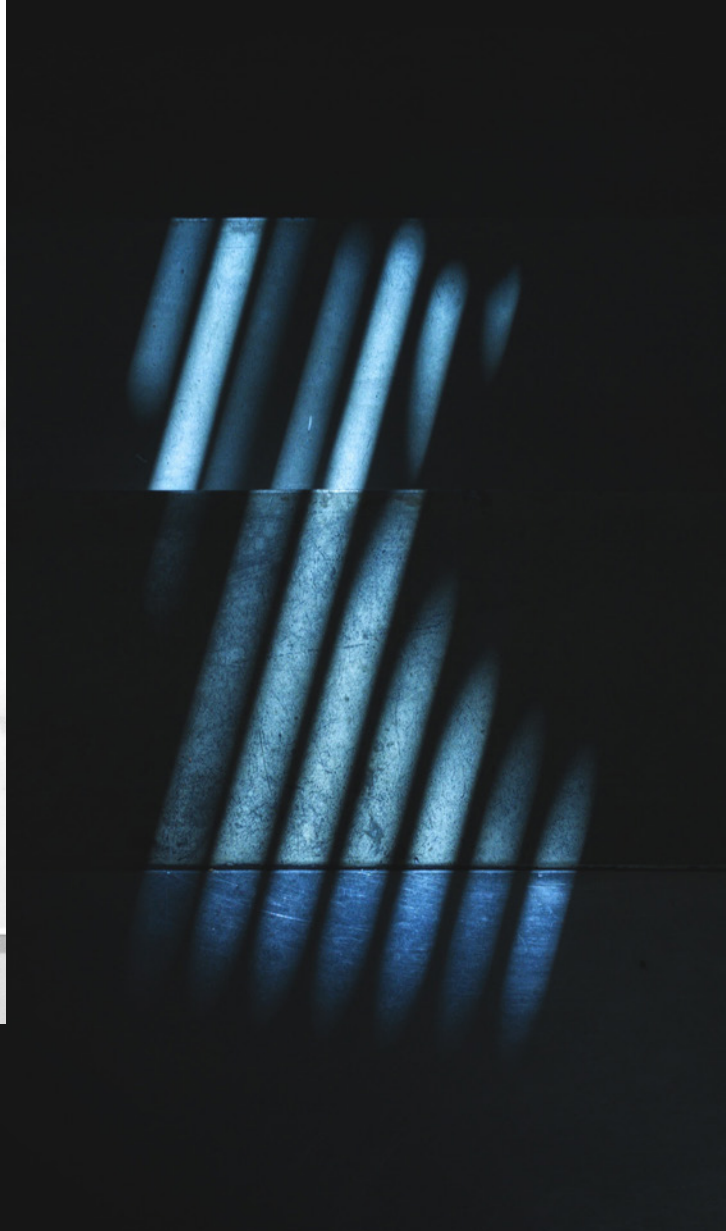
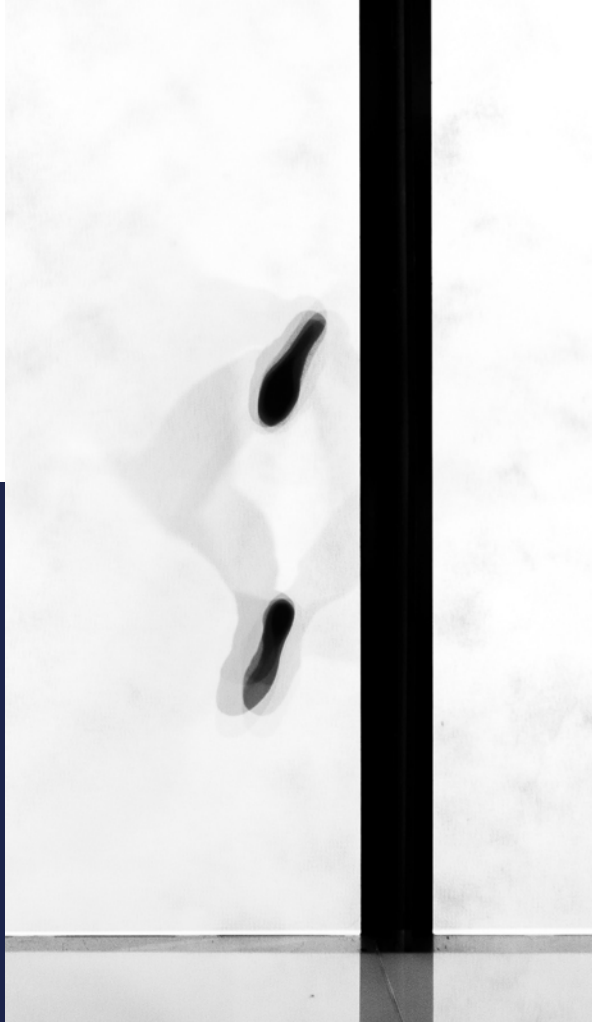


## Cloé Gobeil

Candidate à la maîtrise à l'École de Criminologie de l'Université de Montréal

Les gangs de rue, réputés pour leur violence autant que pour leur esprit de corps, représentent un problème bien réel pour les autorités carcérales. Que fait-on quand des membres de gangs sont incarcérés? Doit-on les rassembler selon leur allégeance, en tenant pour acquis que tous les membres d'un même gang se connaissent et s'entendent? De plus, la prison est-elle l'école du crime tant redoutée?

[Retour au sommaire](#) ↩



Les pratiques carcérales auprès des gangs se divisent en trois catégories. La première vise le contrôle et l'administration (identification et classification, augmentation de la sécurité des établissements carcéraux, recours aux informateurs). Monsieur X est affilié aux Rouges, monsieur Y est affilié aux Bleus, etc. C'est l'approche du renseignement : en connaissant l'information, on est mieux outillé pour prévenir les débordements. La seconde catégorie de pratiques vise la réhabilitation des personnes membres

de gangs. Le séjour d'incarcération est vu comme l'occasion idéale pour amener la personne à mieux fonctionner en société. La troisième catégorie vise la répression et la neutralisation (isolement et ségrégation, transferts, programmes de renonciation aux gangs, programmes sans gangs). Ici, le but est de minimiser les contacts entre les gangs d'affiliations différentes.

Les pratiques de ségrégation se basent sur deux postulats fondamentaux. Le premier

est que tous les membres qui partagent une identité commune s'entendent bien et, conséquemment, que la ségrégation des groupes va diminuer les tensions. Le second postulat est qu'il est facile, ou même possible, d'établir avec certitude l'allégeance de quelqu'un, ce qui, pourtant, va à l'encontre des connaissances scientifiques. D'abord, certains auteurs mentionnent que les allégeances peuvent être dynamiques (le fameux « centre mou » des gangs). Ensuite, l'autorévélation a souvent un poids important: si un individu dit faire partie de tel ou tel gang, alors on considère qu'il en fait partie.

---

**Pour pallier ces limites, notre équipe a mis sur pied, en 2020, un projet de recherche pour étudier les gangs en établissements de détention.**

---

Suivant l'idée développée par Carlo Morselli de ne pas présumer d'une structure sociale (par exemple en jumelant automatiquement les « familles » criminalisées), mais de rechercher la structure des relations sociales, nous avons demandé à 59 personnes incarcérées dans deux établissements de détention provinciaux, qu'elles soient affiliées à des gangs ou non, de nous décrire dans le détail leurs réseaux de relations à l'intérieur et à l'extérieur des murs des établissements. Nous avons aussi questionné huit professionnels des établissements afin de faire état du phénomène des

gangs tel que vécu actuellement dans les établissements de détention, ainsi que des pratiques y répondant.

Nous avons trouvé que, selon les professionnels rencontrés, les gangs en détention sont associés au trafic, à la violence, à une structure hiérarchisée et à une importante capacité à s'adapter aux contrôles institutionnels.

---

**Les professionnels soutiennent aussi que les « gangs de prison » décrits dans les études américaines sont rares au Québec. Ici, les personnes membres de gang sont généralement affiliées avant leur arrivée en détention. Les regroupements qui se forment en détention sont donc basés sur des relations et des affiliations préexistantes (ré)activées par la détention.**

---

Comparativement aux non-affiliés, les affiliés ont des relations de plus longue date avec leurs codétenus.

Qu'elles soient membres de gangs ou non, les personnes incarcérées ne sont généralement pas isolées, la plupart entretenant des relations d'amitié avec leurs codétenus. Ces relations d'amitié présentent une densité élevée, c'est-à-dire que les personnes incarcérées ont des amis qui sont eux-mêmes en lien les

uns avec les autres. Une telle densité est généralement associée à une transmission fluide de l'information, à un contrôle efficace des comportements, ainsi qu'à une bonne résilience lorsque le réseau est perturbé. La structure dense des relations d'amitié en détention, associée aux relations de longue date partagées par les affiliés, pourrait contribuer à expliquer l'efficacité et l'excellente capacité d'adaptation des personnes incarcérées s'adonnant au trafic.

La densité, associée à la capacité d'adaptation des personnes, permet aussi de s'interroger sur la vision hiérarchique des gangs, répandue parmi les professionnels rencontrés.

---

**Dans un réseau dense, l'information se transmet indépendamment de la volonté et du contrôle de quelques personnes clés, faisant en sorte que celles-ci deviennent facilement remplaçables lorsque l'établissement procède à des contrôles. Les personnes considérées comme ayant du pouvoir ou de l'influence au sein des secteurs sont rares et bien qu'un tel statut soit plus fréquemment accordé aux personnes affiliées, nos analyses exploratoires suggèrent la pertinence de voir au-delà l'affiliation.**

---

Lorsque les personnes affiliées sont dispersées et non pas jumelées entre elles dans des secteurs communs, elles ne sont pas considérées comme étant puissantes ou influentes. De plus, les problèmes relationnels (conflits, altercations physiques, agressions) sont surtout documentés entre les personnes ayant une affiliation à un gang rouge, jumelées dans des secteurs communs.

Enfin, les entrevues avec les professionnels ont montré qu'actuellement, les pratiques à visées répressives (ex. : isolement, transferts) sont rares. Les pratiques à visées réhabilitatives sont quant à elles pratiquement inexistantes. De l'avis des professionnels rencontrés, des programmes spécialement consacrés aux membres de gangs seraient souhaitables, mais difficiles à mettre en place dans un contexte de détention provinciale où les sentences sont de courte durée. D'un autre côté, des programmes existent déjà (Parcours, gestion de la colère, dépendances...), mais ces derniers ne sont pas accessibles à certains secteurs réservés aux gangs, restreints dans leurs déplacements.

En conclusion, nos résultats remettent en question le jumelage par familles criminalisées, puisqu'un tel jumelage facilite l'organisation des activités illicites tout en n'éliminant pas les conflits. Si la tentation de se baser uniquement sur les connaissances importées des États-Unis quant aux gangs en détention est forte, le résultat le plus important de notre étude est probablement que les pratiques doivent être ajustées en fonction du contexte local.

# L'analyse de réseaux : qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

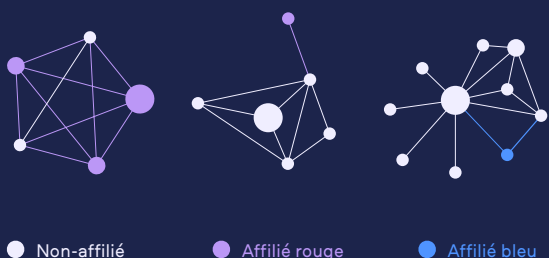


**Anne-Marie Nolet**

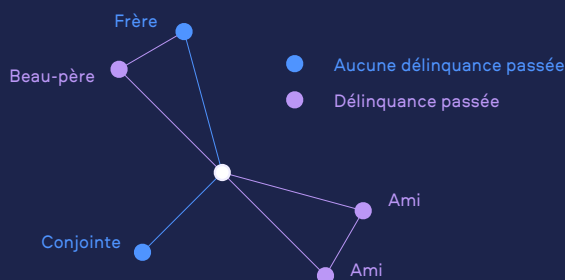
Professionnelle de recherche au Centre international de criminologie comparée et chercheuse postdoctorale à l'université de Moncton

Pour pouvoir décrire l'analyse de réseaux, il faut d'abord comprendre ce qu'on entend par « réseau social ». Dans sa plus simple expression, un réseau social peut être défini comme un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs (Lazega, 2007). Ainsi, l'analyse de réseaux est un ensemble de stratégies visant à décrire et à comprendre les configurations de relations entre les acteurs d'un milieu donné (Morselli, 2009 ; Scott, 2017).

Deux types de réseaux (et d'analyses de réseaux) existent. Les premiers sont les réseaux dits « complets », c'est-à-dire qu'ils sont constitués de tous les acteurs d'un contexte donné. En criminologie, ce type de réseau a été utilisé notamment pour l'étude de groupes criminalisés. La figure suivante, tirée de notre rapport de recherche sur les relations des personnes incarcérées (Nolet, Boivin, François et Gobeil, 2021), présente les relations de pouvoir et d'influence au sein de secteurs de détention.



Le deuxième type de réseau est dit « personnel », c'est-à-dire qu'il représente uniquement un acteur central, ceux qui l'entourent, ainsi que les liens entre eux (Everett et Borgatti, 2005). En criminologie, l'analyse de réseaux personnels a permis d'étudier la réussite criminelle et la victimisation, entre autres choses. La figure suivante, tirée d'un article portant sur les relations de personnes en processus de réinsertion sociale (Nolet, Charette et Mignon, soumis), présente le réseau personnel d'un résident d'une maison de transition.



L'utilité de l'analyse de réseaux repose sur sa capacité à considérer les contextes dans lesquels les personnes agissent et évoluent. En criminologie, elle implique de mettre au second plan les caractéristiques individuelles des délinquants et de se concentrer plutôt sur leurs relations et l'influence de celles-ci sur leurs actions, leurs perceptions et leur identité.



## RECHERCHÉ

# De « *skid* » à *hacker* compétent : l'apprentissage social chez les pirates informatiques

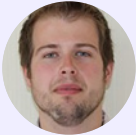
[Retour au sommaire](#) ↩





**Jessie Wala Ahmad**

Étudiante à la maîtrise,  
École de criminologie,  
Université de Montréal



**David Décary-Héту**

Professeur agrégé,  
École de criminologie,  
Université de Montréal

Le terme « *hacker malveillant* » fait référence à un individu qui utilise ses diverses connaissances et compétences informatiques pour cibler et accéder au système informatique ou au réseau d'une autre personne ou d'une organisation, pour y accéder sans permission ni autorisation, à des fins variées, mais toujours avec une intention malicieuse.

Pour lancer des attaques, les « *hackers malveillants* » doivent avoir un minimum de compétences techniques. En effet, les outils de sécurité modernes bloquent la plupart des attaques peu sophistiquées, et des compétences dans le domaine du piratage informatique doivent donc être apprises pour pouvoir accéder illégalement à des systèmes informatiques. Lorsqu'ils ne possèdent pas les compétences suffisantes pour élaborer leurs propres méthodes et outils, ces pirates amateurs

sont désignés sous le terme "*script kiddie*" ou de façon populaire, "*skid*".

La théorie de l'association différentielle d'Edwin Sutherland (1968)<sup>1</sup> a pour proposition centrale que le crime, comme tout autre comportement, est appris. Le principal vecteur d'apprentissage serait l'association différentielle avec des individus qui vont contribuer au développement de définitions favorables à la commission d'un crime. En d'autres termes, ce serait au contact de pairs délinquants

qu'un individu en vient à débiter, puis à développer sa trajectoire délinquante. Burgess et Akers (1966)<sup>2</sup> ont bonifié la théorie de l'association différentielle pour y inclure la notion d'observation et d'imitation des pairs délinquants, qui peuvent influencer les comportements, au même titre que les enseignements plus directs.

La plupart des études arrivent à la conclusion qu'il existe bel et bien un lien, à différents degrés de significations, entre les

différentes composantes de la théorie de l'apprentissage social et les trajectoires des délinquants. Dans leur étude sur les comportements de piratage informatique chez les jeunes, Marcum et al. (2014)<sup>3</sup> trouvent par exemple un soutien significatif à la relation entre l'association de pairs délinquants et la perpétration d'actes de piratage informatique.

---

**Plus précisément, les jeunes qui s'associaient à des pairs déviants seraient plus susceptibles de pirater le compte de messagerie ou le compte Facebook d'une autre personne, et aussi plus susceptibles de pirater des sites Web.**

---

Malheureusement, la majeure partie des travaux qui se sont penchés sur le lien entre l'apprentissage social et le piratage informatique a été réalisée à l'aide de questionnaires autorapportés provenant de

jeunes étudiants volontaires, au sein d'établissements participants. La généralisation des conclusions de ces études est donc questionnable. C'est pourquoi l'objectif de cet article est de comprendre le processus d'apprentissage social des « *hackers malveillants* ». Cet objectif s'opérationnalise à travers un sous-objectif, soit celui de comprendre le rôle des liens sociaux entretenus par les « *hackers malveillants* », dans le monde « réel » et dans le monde virtuel. Pour ce faire, nous avons, pour une très rare fois en recherche, réalisé 17 entretiens avec des « *hackers malveillants* ». Historiquement, il s'agit d'un type de population assez difficile d'accès puisque ces individus sont activement engagés dans des activités criminelles et par conséquent, ne veulent pas avoir l'attention des chercheurs et des journalistes.

L'analyse thématique du contenu des entretiens nous apprend que des connaissances de base en informatique et en réseautique, la compréhension d'un langage de programmation et le fait

d'avoir des aptitudes sociales et en ingénierie sociale sont les trois compétences les plus utiles pour les « *hackers malveillants* ».

---

**Nos résultats de recherche indiquent que tous nos participants ont rencontré des pairs dans des communautés en ligne qui ont joué un rôle dans leur processus d'apprentissage. Pour plusieurs, les échanges ont favorisé l'extension de leurs connaissances, la recherche de réponses à leurs questions et l'élargissement de leurs horizons.**

---

Cela leur a également permis de trouver de l'inspiration et des encouragements de la part d'autres membres face à une courbe d'apprentissage qui peut parfois être rude à surmonter. Certains affirment avoir appris des

erreurs commises par d'autres qui avaient été arrêtés. Le partage de connaissances se fait selon certains paramètres bien précis. Ce qui est partagé et accessible de façon publique ne représente que la pointe de l'iceberg en ce qui a trait aux interactions d'apprentissage. Plus souvent qu'autrement, les membres y forment des cliques et développent des amitiés en cercles restreints où ils discutent en privé de méthodes de piratage informatique et de sécurité opérationnelle. Ainsi, les connaissances les plus pertinentes sont partagées en privé, parmi des individus ayant certaines affinités et ayant surtout démontré leur valeur ou leur utilité au sein d'une communauté. Ces résultats montrent les limites de l'utilité des analyses en sources ouvertes. Seulement sept participants ont indiqué avoir profité de l'association avec des pairs provenant du monde réel. Ces derniers parlent du rôle des parents, mais aussi et surtout de camarades de classe et de collègues professionnels.

En ce qui concerne les mentors, sept participants ont affirmé en avoir un. Les

mentors trouvent des pistes de solutions lorsque les mentorés sont confrontés à des obstacles et proposent des améliorations à la sécurité opérationnelle. De manière plus abstraite, les mentors servent de modèle et d'inspiration, stimulent et encouragent à persévérer dans les apprentissages, et repoussent les limites des compétences de leurs mentorés. Les participants ayant un mentor sont unanimes: ils seraient tout de même devenus des pirates malveillants sans leur mentor, mais n'auraient jamais atteint leur niveau de compétence actuel. Les autres participants affirment ne pas avoir eu la chance d'avoir un mentor, et que de faire partie d'une communauté en ligne leur a suffi.

Évidemment, avec un échantillon restreint à 17 participants, il est difficile de tirer des conclusions définitives. Tout de même, il apparaît que les composantes de l'apprentissage social ont toutes été identifiées spontanément par les « hackers malveillants ». Les relations sociales contribueraient donc

significativement au commencement et à la maturation de leurs trajectoires délinquantes. Ces liens seraient majoritairement établis en ligne, et suggèrent que l'observation des lieux de convergence délinquants en ligne pourrait nous renseigner sur les nouveaux « hackers malveillants » et sur la diffusion de leurs connaissances.

1 Sutherland, E. H. (1947). *Principles of Criminology* 4th ed. Chicago, J.B. Lippincott Co.

2 Burgess, R. L., & Akers, R. L. (1966). "A differential association-reinforcement theory of criminal behavior." *Social problems*, 14(2), 128-147.

3 Marcum, C. D., Higgins, G. E., Ricketts, M. L., & Wolfe, S. E. (2014). "Hacking in High School: Cybercrime Perpetration by Juveniles." *Deviant Behavior*, 35(7), 581-591.

## PORTRAIT D'UN CRIMINOLOGUE

# François Bérard : quand passion et vocation se rencontrent



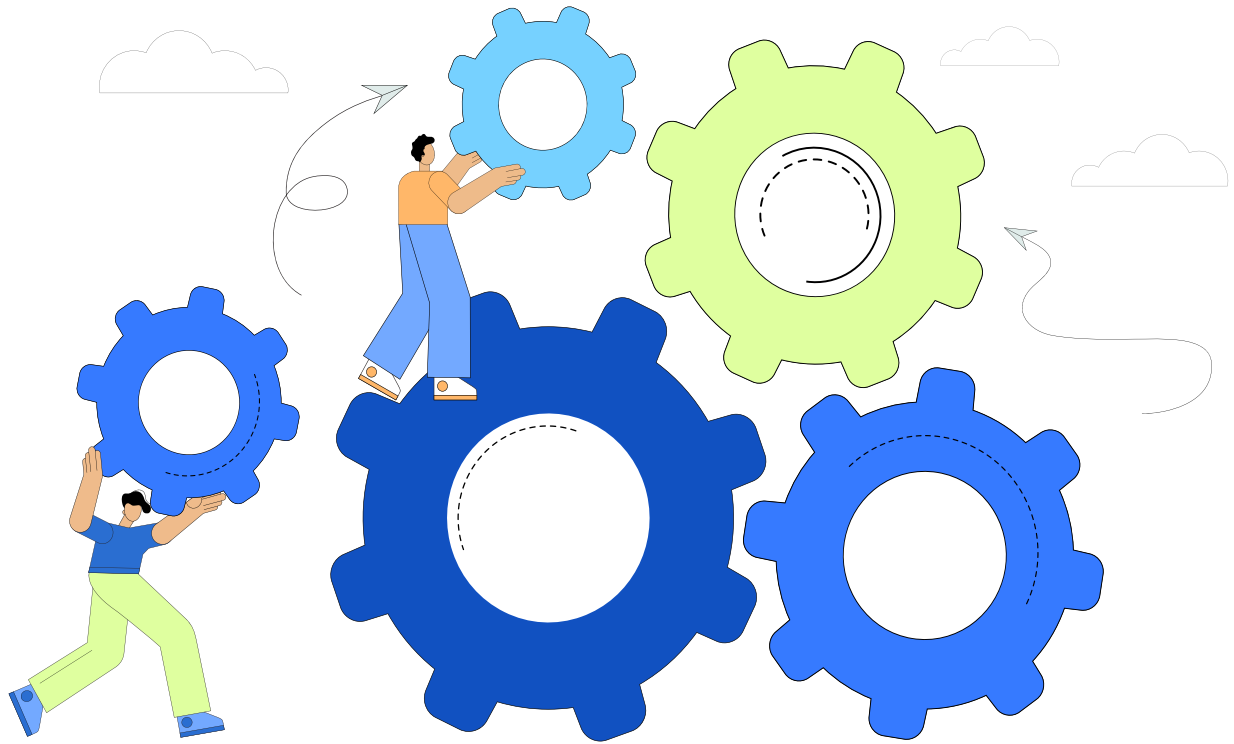
**Mélissa Baërt,**  
criminologue, B. Sc.

Avec la collaboration de



**François Bérard,**  
criminologue

François Bérard a terminé son baccalauréat en criminologie au printemps 1978. Deux semaines plus tôt, Pierre Carrière, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, lui avait fait ainsi qu'à Laval Perron, l'un de ses collègues d'études, une offre d'emploi inusitée. Ils se voyaient proposer de relancer une maison de transition sur le point de fermer : la Maison Saint-Laurent.



À peine diplômés, les deux jeunes hommes étaient loin de se douter de l'ampleur de la tâche qui les attendait. « Nous pensions être embauchés comme intervenants, jusqu'à ce qu'on nous dise que nous allions être co-directeurs de la Maison ! », lance M. Bérard en riant, durant notre entrevue. À la suite de son embauche, celui-ci n'a pas hésité à prendre son rôle au sérieux, malgré son manque d'expérience et son jeune âge (21 ans). Un énorme travail de restructuration interne était nécessaire, notamment, dans la façon d'intervenir auprès des résidents de la Maison. En effet, la clientèle y avait pris le contrôle de la dynamique, et

plusieurs membres du personnel la craignaient. La nouvelle direction a alors instauré progressivement une nouvelle approche de travail et les règles d'un nouveau code de vie. Bien sûr, ces changements ne se sont pas faits sans heurts. Ainsi, une bonne partie du personnel a quitté la Maison dans les mois qui ont suivi l'arrivée du duo. M. Bérard souligne qu'il aura fallu environ neuf mois pour retourner la situation. La partie n'était toutefois pas encore gagnée, car la réputation de la Maison Saint-Laurent était complètement à refaire auprès des services correctionnels canadiens et québécois. Messieurs Bérard et Perron ont donc dû faire de nombreuses

rencontres avec des intervenants des pénitenciers et des prisons du Québec pour présenter le nouveau mode de fonctionnement de la Maison. Puis ils ont veillé, en août 1980, à son déménagement du centre-ville de Montréal vers Montréal-Nord. Depuis, la Maison a poursuivi son développement et jouit en ce moment d'une très bonne réputation dans le milieu correctionnel.

Parallèlement à la relance de la Maison Saint-Laurent, M. Bérard s'est attaché à la consolidation et au développement du réseau des maisons de transition au Québec. Il précise « qu'en 1978, les maisons de transition étaient encore perçues comme étant des initiatives novatrices. Elles n'avaient pas encore le statut d'organismes essentiels au bon fonctionnement du système correctionnel qu'elles ont maintenant ». Avec l'aide de ses collègues et grâce à l'appui de fonctionnaires visionnaires, M. Bérard a contribué très activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes minimales d'agrément et de règles de financement permettant de donner à la fois de la crédibilité et des moyens d'action conséquents aux maisons de transition du Québec. C'est une réalisation dont il est très fier.

Notre portrait aurait pu se terminer ici, mais cela ne représenterait qu'une infime partie de la carrière de M. Bérard. En effet, ce dernier est devenu l'unique directeur de la Maison Saint-Laurent en 1982, par sa

promotion comme directeur général de la corporation administrant celle-ci, Maisons de transition de Montréal. La même année, il met sur pied l'Agence sociale Saint-Laurent, une agence qui a pour mission de faire le suivi dans la communauté de personnes libérées sous condition (au niveau fédéral). Constatant le bien-fondé de cette initiative, il veillera par la suite à ce que le réseau communautaire puisse faire le suivi des personnes contrevenantes adultes relevant du Système correctionnel québécois. Pour l'Agence, cela se traduira par l'accueil de ce type de clientèle à compter de 1991.

Par ailleurs, M. Bérard a travaillé à la fin des années 1980 à faire changer les mentalités à propos des aidants naturels bénévoles en milieu correctionnel. Selon lui, il était primordial que les usagers de ces milieux puissent être en contact avec une aide autre que professionnelle, puisque les intervenants ne pouvaient pas entretenir de relations amicales avec eux. Or, comme tous les êtres humains, non seulement les personnes contrevenantes ont besoin d'avoir des amis, mais il importe que ceux-ci soient les plus prosociaux possibles. D'où la mise en place, en 1988, d'Action volontaire Saint-Laurent, un service qui propose aux usagers de la Maison et de l'Agence diverses activités d'écoute active, de loisirs et d'accompagnement. Comme l'indique M. Bérard, « Il va sans dire qu'une telle initiative a suscité plusieurs remous puisqu'elle s'attaquait à un tabou tant

professionnel que syndical en vigueur à cette époque. À tort, plusieurs croyaient que seuls des criminologues pouvaient intervenir adéquatement sur le phénomène de la délinquance et influencer positivement la trajectoire de vie des personnes contrevenantes».

L'engagement de M. Bérard dans le domaine de la criminologie ne s'arrête pas là et s'étend à différentes causes et associations. Dans les années 1980, il est notamment devenu membre du bureau de direction puis président de feu l'Association professionnelle des criminologues du Québec (APCQ), l'ancêtre de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. À travers cet engagement, il a contribué, entre autres actions, à une réforme de l'aide sociale pour la rendre plus sensible au sort des jeunes assistés sociaux, ainsi qu'au maintien de l'abolition de la peine de mort au Canada. Au même moment, il a été actif au sein du Comité pour le développement des alternatives à l'incarcération (CODAI). À terme, le travail de ce comité a favorisé la mise en place de l'emprisonnement avec sursis. Il a aussi fait échec à l'ouverture d'une prison à LaSalle.

Pendant plusieurs années, M. Bérard a été membre du conseil d'administration de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ). Avec cette association, il a notamment contribué à l'avènement de changements significatifs dans la loi sur le Système

correctionnel du Québec (SCQ). À ce propos, il souligne l'importance que cette loi accorde maintenant à la notion de sécurité du public alors que celle-ci était peu considérée avant l'affaire Bastien/Livernoche<sup>1</sup>. Il note également le statut de « partenaires » qu'on associe dorénavant aux organismes communautaires œuvrant au sein de ce Système. Il relève enfin la prise en compte des forces de ces mêmes organismes dans le processus de réintégration sociale et communautaire des personnes contrevenantes adultes.

Ce n'est pas tout. M. Bérard a été également très actif dans la communauté de Montréal-Nord, là où la Maison Saint-Laurent a pignon sur rue. Depuis 1985, il s'est, entre autres, impliqué à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord où il s'est intéressé à la question de la médiation comme solution de rechange à la judiciarisation et à la pénalisation dans le règlement de divers litiges interpersonnels ou sociaux. Pendant de nombreuses années, il a aussi animé un comité de travail de cette Table, cherchant à agir concrètement sur le phénomène des groupes criminalisés à Montréal-Nord. Cela l'a conduit à superviser le programme d'Animation du milieu urbain destiné aux jeunes de Montréal-Nord, à favoriser la création d'une équipe de travailleurs de rue et à administrer, au nom d'un consortium d'organismes du milieu, le programme Tandem paix et sécurité

Montréal-Nord. Ce dernier visait à donner aux citoyens de Montréal-Nord des moyens pour mieux se prémunir contre la délinquance. Ces expériences ont amené M. Bérard à participer au développement et à la gestion du Programme québécois de formation sur la prévention du phénomène des gangs.

À la suite de l'émeute qui a suivi la mort de Fredy Villanueva en 2008, M. Bérard s'est engagé dans le Mouvement Solidarité Montréal-Nord où il a contribué à diminuer les vives tensions sociales qui existaient alors entre la police et les résidents du quartier Nord-est de cet arrondissement de Montréal. Par la suite, il s'est impliqué très activement au sein de la Table de quartier de Montréal-Nord et de la Table Paix et Sécurité Urbaine de Montréal-Nord. « En améliorant les conditions de vie des citoyens de Montréal-Nord en général et de son quartier Nord-est en particulier, nous avons alors participé concrètement à la prévention de la délinquance dans ces milieux », précise-t-il.

Tout cela sans compter que M. Bérard est l'un des plus anciens chargés de cours de l'Université de Montréal, étant en poste depuis 1984 à l'École de criminologie.

Au cours de sa carrière, M. Bérard a contribué à apporter plusieurs changements à la vie des usagers de la Maison et de l'Agence sociale

Saint-Laurent, ainsi qu'aux pratiques criminologiques, au système correctionnel et à la vie des citoyens de Montréal-Nord, pour ne nommer que cela. Ses idées novatrices auront parfois dérangé, mais cela ne l'a jamais freiné dans la réalisation de ce qui lui apparaissait être juste. M. Bérard a pris sa retraite de la Maison Saint-Laurent quelques jours après nous avoir accordé cette entrevue, soit le 30 septembre 2021, après plus de 43 ans de carrière. Il estime avoir eu la chance de pouvoir compter sur l'appui indéfectible des membres du conseil d'administration, du comité de direction et du personnel de Maisons de transition de Montréal. Il entend continuer à agir sur le terrain et à donner des cours à l'université, « tant qu'il sentira la pertinence de sa contribution », a-t-il conclu !

1 En 2000, Alexandre Livernoche, un garçon de 13 ans, avait été agressé sexuellement et assassiné par Mario Bastien, un pédophile récidiviste qui avait obtenu une permission de sortie par son établissement de détention qui était surpeuplé.



## ÉTAT DE LA SITUATION

# Gangs de rue et armes à feu



**Maria Mourani, Ph. D.**  
**Criminologue, sociologue**

Présidente de Mourani-Criminologie

Depuis 2009, le Canada fait face à une augmentation de 81%<sup>1</sup> des crimes violents commis avec une arme à feu. Dans les zones urbaines, cette forme de violence implique essentiellement les gangs de rue et les organisations criminelles.

En 2019<sup>2</sup>, on rapporte, à l'échelle nationale, 162 homicides attribuables aux groupes criminels<sup>3</sup>, nombre en augmentation par rapport à 2018. Toujours dans la même année, ils ont été responsables de 21 % de l'ensemble des homicides commis au Canada et de 51 % de ceux perpétrés avec une arme à feu, principalement avec des armes de poing, qui sont d'ailleurs le plus souvent utilisées depuis 1995. En 2019, elles étaient à l'origine de 60 % des homicides. Les provinces les plus touchées par ces vagues de violence sont la Saskatchewan (Regina, Saskatoon) et l'Ontario, plus précisément le grand Toronto. Il faut savoir qu'il existe dans cette ville plus d'une centaine de gangs majeurs comparativement à Montréal où l'on fait face à environ une trentaine de groupes. La promiscuité territoriale et la concurrence sont donc des facteurs à considérer dans l'analyse des conflits et des guerres de gangs.

---

**Même si le Québec présente un indice de gravité de la criminalité**



**(IGC) peu élevé comparativement aux autres provinces, et que cet IGC était à la baisse en 2019<sup>4</sup>, un constat demeure : les deux dernières années n'ont pas été de tout repos. Les fusillades se sont intensifiées cet été dans les rues de Montréal, particulièrement dans certains quartiers.**

---

Selon la Division du renseignement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), il y aurait eu plus de 150 événements<sup>5</sup> (blessure par balle, décharge d'armes, douilles, appel au 911, etc.) impliquant des armes à feu à Montréal, de juin 2020 à juin 2021, dont plus de 60 depuis le 1er janvier 2021. Il est vrai que ces chiffres ne sont aucunement comparables à ceux de Toronto où les fusillades, dues notamment à des luttes de territoire entre les groupes criminels, ravagent cette ville depuis une décennie. En effet, si en 2010, 259 événements<sup>6</sup>

(138 blessés et 32 décès) ont été rapportés dans le grand Toronto, en 2019, ce chiffre est passé à 338 (156 blessés et 27 décès) et 377 en 2020 (149 blessés et 31 décès)<sup>7</sup>.

Ces différences s'expliquent en partie par la particularité de l'écosystème des groupes criminels québécois. Outre le nombre de membres et de gangs au mètre carré, l'histoire montre tout un agencement de relations et de luttes de pouvoir entre les gangs et certaines organisations criminelles, en l'occurrence les Hells Angels et la mafia italienne. Une relation amour-haine qui perdure depuis le début des années 2000. D'ailleurs, si Montréal a été relativement épargnée par les fusillades – nonobstant la guerre intestine, entre les Siciliens et les Calabrais, qui a fait rage à l'intérieur de la mafia italienne montréalaise – c'est en partie grâce au contrôle de la rue par le groupe Syndicat<sup>8</sup> et à leurs relations avec des leaders de certains gangs majeurs. Cependant, depuis l'automne 2020, des guerres intestines font rage à l'intérieur de mêmes familles de gangs et entre des groupes adverses : conflits personnels, de

territoires, de drogues, de dettes non payées, etc. Par ailleurs, la relative stabilité instaurée depuis plusieurs années par Syndicat et les Hells Angels semble quelque peu vaciller. La rébellion et le mécontentement de certains leaders de gangs, particulièrement chez les Bloods, sont des ingrédients à considérer dans cette montée de la violence à Montréal. Les comptes se règlent donc à coup de *drive by shooting*<sup>9</sup> ou d'attaque dans des repères, mais aussi sur les médias sociaux et par le biais de vidéo-clips aux accents de musique rap et hip-hop. Les cliques se font des guerres virtuelles. Les plus jeunes n'écoutent plus leurs vétérans et les conflits dégénèrent. Ils n'ont d'ailleurs plus besoin d'eux pour se procurer des armes.

---

**Comme ils le disent eux-mêmes : « Maintenant, on peut facilement se procurer une arme au coin de la rue ou sur Internet ». Les « armes fantômes 10 », par exemple le Polymer80**

**de type Glock, sont privilégiées, car elles ne coûtent pas cher. Par ailleurs, les jeunes peuvent en fabriquer à moins de 200 \$ avec une imprimante 3D, les autres pièces étant également vendues sur le Web.**

---

L'accessibilité des armes demeure donc une dimension importante à considérer dans la montée de la violence urbaine.

Toujours est-il que la guerre n'est jamais bonne pour les affaires. Les organisations criminelles savent bien que les fusillades n'attirent que des ennuis.

---

**Il faut dire que les membres de gangs ne font pas dans la dentelle. Ils sont loin des exécutions « propres » et ne s'arrêtent pas aux potentiels « dommages collatéraux ». Leur**

**impulsivité, leur j'm'en-fichisme et leur côté brouillon dérangent les « professionnels » du crime.**

---

D'ailleurs, les Hells Angels savent trop bien qu'un dommage collatéral, comme ils se le plaisent à dire, peut avoir de lourdes conséquences sur leurs activités. Le décès du jeune Daniel Desrochers (11 ans), lors d'un attentat à la voiture piégée le 9 août 1995, en est un bon exemple. Cette tragédie a été le moteur de plusieurs modifications apportées au Code criminel, notamment par la création de nouvelles infractions d'organisation criminelle. Elle a aussi contribué à l'instauration de l'escouade Carcajou.<sup>11</sup>

Depuis le printemps dernier, on a une impression de déjà-vu. Lorsque la violence déborde au point d'en devenir visible, la machine politique s'emballa. Apparaît alors la valse des millions et des escouades qu'elle n'hésitera pas à dissoudre ou à en diminuer les effectifs dès que le calme sera revenu. On l'a

bien vu avec l'escouade Éclipse.<sup>12</sup> Le leitmotiv de cette année, outre la COVID-19, est la lutte aux armes à feu illégales. Quand on sait que 80 % de ces armes proviennent des États-Unis, qu'il est facile d'en fabriquer et de s'en procurer également sur le Web et le *Darkweb*, qu'il existe plus de 110 routes non surveillées au Québec rejoignant la frontière américaine, dont plusieurs se trouvent dans les réserves autochtones, la mise en place des Équipes intégrées de lutte au trafic d'armes à feu (EILTA) ou encore la Coordination de l'effort national contre le trafic d'armes unifié dans la répression et les enquêtes (CENTAURE) fait sourire, mais demeure un pas dans la bonne direction.

Quant à l'avenir, tout dépendra notamment des gros joueurs de cet écosystème, mais aussi du travail de ces nouvelles escouades et des investissements qui seront faits en prévention auprès des jeunes et des familles. Une lutte aux armes illégales et aux gangs de rue ne peut se concevoir sans agir minimalement

sur cette culture de la violence qui imbibe notre société et se fusionne à l'hypersexualisation des jeunes, à l'attrait des armes et à la drogue.

---

**On parle beaucoup de la violence faite par les jeunes, mais on oublie trop souvent celle qu'ils subissent ou observent. Le gang est la famille de ceux et celles qui ont perdu espoir en leur propre famille et en la société. Il est l'expression de leur colère, leur rébellion, leur mode d'existence et de protection, le déversoir de leurs désirs et bien évidemment, leur business.**

---

Par conséquent, une vision à long terme sur le plan de la sécurité publique nécessite une approche globale et holistique qui saura marier la répression à des mesures et des actions préventives.

Redonner de l'espoir à ces jeunes, tel est le chemin difficile qu'est le nôtre.

1 Statistique Canada. *Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2018 et 2019*. Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

2 Statistique Canada. *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2019*.

3 Gangs de rue et organisations criminelles.

4 Ibid.

5 La Presse, *150 événements impliquant des armes à feu en un an*, 16 juin 2021.

6 Fusillades et armes déchargées.

7 Toronto Police Service. Public Safety Date Portal. Dernière mise à jour, 27 septembre 2021.

8 Syndicat est un gang constitué d'ex-membres des Crips et des Bloods. Ce groupe est dirigé par Gregory Woolley, un proche de Mom Boucher, et a été depuis sa création, à la solde des Hells Angels, l'objectif étant de contrôler les gangs de rue (Mourani, M., 2006. *La face cachée des gangs de rue*. Éditions de l'Homme ; Mourani, M., 2009. *Gangs de rue inc.* Éditions de l'Homme).

9 Fusillade au volant d'une voiture.

10 Une arme de fabrication artisanale sans numéro de série.

11 Carcajou est une escouade mixte (GRC, SQ et les corps de police municipaux) créée en 1995 dont l'objectif était de mettre fin à la guerre des motards criminalisés. Cette escouade

est démantelée en 1999 pour laisser la place à des Escouades régionales mixtes (ERM).

12 Éclipse est une escouade spécialisée dans la lutte aux groupes criminels. Elle est présente dans les endroits fréquentés par les acteurs du crime organisé et des gangs de rue afin de prévenir les actes de violence, mais également de collecter du renseignement criminel, faire avancer des enquêtes et procéder à des arrestations.

## BOÎTE À OUTILS



Héléne Simon,  
criminologue



Mélissa Baërt,  
criminologue, B. Sc.



# Radicalisation et actes à caractère haineux : Les cibles du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence



La radicalisation, qu'est-ce concrètement? Lorsqu'on entend ce mot, on pense souvent au terrorisme, mais ce terme englobe bien plus que cela. Depuis 2015, Le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) s'attarde à ce sujet et le définit comme un processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes — comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence — en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale. Quatre types de radicalisation menant à la violence sont associés à diverses causes ou motivations idéologiques : l'extrémisme de droite, celui de gauche, l'extrémisme politico-religieux et l'extrémisme à cause unique (pro-choix, antivaccins, antiféministe, etc.).

Le CPRMV est un organisme communautaire qui a pour mission de prévenir la radicalisation ainsi que les actes à caractères haineux. Basé à Montréal, il détient un mandat provincial. Son mandat en matière de prévention s'actualise dans l'accompagnement communautaire des personnes à risque de se radicaliser ainsi que de leurs proches, dans l'éducation offerte au public et aux divers milieux d'intervention sous forme de formations et de webinaires, ainsi que dans des campagnes de sensibilisation.

Deux portes d'entrée permettent de bénéficier d'un accompagnement au CPRMV. La première se situe dans divers milieux professionnels ayant besoin de soutien dans leurs interventions auprès de personnes jugées à risque. Le professionnel peut alors faire appel à l'organisme où il recevra de l'information, des conseils, des références et du soutien clinique. Le professionnel peut également faire une référence personnalisée à l'organisme, si la personne concernée est volontaire, afin qu'elle soit elle-même accompagnée par l'organisme. La deuxième porte d'entrée vers les services est celle de la demande d'assistance faite directement par la personne ou par ses proches, en communiquant avec la ligne Info-radical, en remplissant le formulaire de demande d'assistance ou de signalement ou, tout simplement, en se présentant en personne à l'organisme.

-  [En savoir plus sur la ligne Info-radical](#)
-  [Voir le formulaire de demande d'assistance ou de signalement](#)

Une fois la demande de service reçue, la personne peut obtenir un suivi avec un intervenant du centre, selon des modalités définies en fonction de ses besoins. L'intervention visera à prévenir la radicalisation de la personne et son implication dans des actes à caractères haineux en encourageant, favorisant et renforçant son pouvoir d'agir.







L'approche à privilégier pour intervenir auprès de personnes à risque de se radicaliser et pour actualiser un désengagement dans la violence est d'engager un dialogue ouvert et sans jugement. À l'inverse, l'approche à proscrire est la confrontation, car elle place l'intervenant dans le camp ennemi en créant de l'insécurité chez la personne engagée dans un processus de radicalisation. La confrontation vient cristalliser la position attachée à l'identité de la personne et nourrir sa méfiance.

Le CPRMV bénéficie de la présence d'un directeur scientifique et de trois chercheurs qui travaillent au sein même de l'organisme. Ces chercheurs sont mandatés pour effectuer des recherches sur des sujets précis concernant les différentes réalités des intervenants et, ainsi, nourrir leurs interventions. Tous les webinaires, les formations et les outils pédagogiques sont fondés sur des recherches scientifiques et font écho aux besoins d'accompagnement des intervenants. Les services offerts par le CPRMV sont gratuits, qu'il s'agisse de formations, de webinaires ou d'accompagnement des particuliers ou des milieux d'intervention, etc. De plus, les intervenants de l'organisme se déplacent lorsqu'il y a des besoins à l'extérieur de Montréal.

Madame Margaux Bennardi, coordonnatrice de l'accompagnement et de l'engagement communautaire du CPRMV, vous invite à ne pas hésiter à faire appel aux services du CPRMV pour répondre à vos besoins.

# Lus, vus et entendus pour vous

Comité Le Beccaria

## 1 Rapport du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), rapport public du SCRS 2020

« La pandémie de COVID-19 a ouvert des failles de sécurité que des acteurs étatiques très compétents pourraient exploiter pour servir leurs intérêts stratégiques au détriment de ceux du Canada. Plus que jamais, le contexte en ligne offre à une foule de tenants de l'extrémisme violent à caractère idéologique ou religieux un terreau propice à la radicalisation, au recrutement et à la communication. En 2020, le SCRS a été contraint d'adapter sa position opérationnelle afin de contrer des menaces nouvelles et changeantes tout en étant aux prises avec bon nombre des mêmes restrictions que l'ensemble de la population ».



[Consultez le rapport](#)

## Exploitation sexuelle, proxénétisme et traite des personnes

2 Proxénétisme et exploitation sexuelle à des fins commerciales, état de la situation, Ministère de la Sécurité publique, Gouvernement du Québec, 2021



[Consultez le document](#)

### 3 La traite des personnes : portrait, statistiques et ressources, ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes

 [Consultez le site](#)

### 4 L'histoire de Clémentine, 19 ans, victime d'exploitation sexuelle qui se confie dans ce balado de Radio-Canada : *Pire idée de ma vie : sugar baby*.

«Après s'être inscrite sur un coup de tête comme accompagnatrice d'hommes d'âge mûr sur le site *Seeking Arrangement*, Clémentine vit une descente aux enfers. Bien que son intention ne fût pas d'avoir des relations sexuelles en échange d'argent, elle s'est retrouvée dans une agence de prostituées où elle a subi des viols à répétition et reçu des menaces de proxénètes et de clients».

 [Écoutez le balado](#)

### 5 Contrer le phénomène de l'exploitation sexuelle des mineurs : des stratégies policières renforcées et d'autres mises en place par le ministère de la Sécurité publique du Québec

«Pour parvenir à réprimer ce phénomène très préoccupant, le gouvernement agit sur trois fronts. Il renforce la capacité d'action de l'équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EIPL), crée la première escouade virtuelle au Québec pour contrer la pornographie juvénile et accroît les ressources du DPCP pour soutenir les équipes policières d'enquête. Ces initiatives seront déployées graduellement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.»

 [Consultez la nouvelle](#)

### [Fraude ou arnaque amoureuse](#)

### 6 Un dossier pertinent et fort bien ficelé de l'émission **Enquête** de Radio-Canada, comportant plusieurs angles reliés à ce phénomène où les conséquences peuvent être dramatiques pour les personnes victimes et leurs proches.

«La fraude aux sentiments représente plusieurs millions de dollars au Canada. **Enquête** expose la descente aux enfers qui attend les victimes de ce crime,

révèle les limites du travail policier devant ce phénomène et décrit le fonctionnement d'un réseau d'arnaqueurs bien implanté au Québec».

 [Consultez le dossier](#)

## Réseaux criminels

### 7 Les Réseaux criminels, Rémi Boivin et Carlo Morselli

«Le but de cet ouvrage n'est pas d'expliquer les grands principes de l'analyse des réseaux sociaux (ARS), mais plutôt d'en appliquer les concepts et la méthodologie à l'étude du crime et des délinquants. Divers spécialistes de diverses disciplines - criminologues, certes, mais aussi politologues, psychologues et mathématiciens - et de membres de corps policiers apportent une contribution importante pour qui doit appréhender la complexité, elle aussi toujours grandissante, de réseaux criminels de plus en plus «branchés».



 [Se procurer l'ouvrage](#)

## Crime organisé

### 8 Le crime organisé au Québec

Un portrait du crime organisé au Québec: «Un nouveau «consortium» de décideurs a émergé à la tête du crime organisé montréalais durant la pandémie, composé de Hells Angels et de mafieux influents ayant chacun sa spécialité. La police constate aussi que les différentes factions n'ont jamais autant travaillé main dans la main dans un seul et unique but: faire de l'argent».

 [Consultez l'article](#)

## 9 Quand la pandémie profite au crime organisé: un portrait canadien

«Même si les activités des organisations criminelles ont été perturbées depuis le début de la pandémie, celles-ci se sont adaptées, ont exploité de nouveaux territoires, diversifié leurs opérations et ont pu malgré tout continuer à remplir leurs coffres, indique le Rapport public sur le crime organisé au Canada 2020, publié le 18 février 2021 par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC). Résumé des principales conclusions».

 [Consultez l'article](#)

## 10 Faits saillants du Rapport public sur le crime organisé au Canada 2020 publié par le SCRS

 [En demander un exemplaire](#)

## Gangs de rue

### 11 (En) quête de Criminologie, un balado du Centre international de criminologie comparée (CICC), 2020.

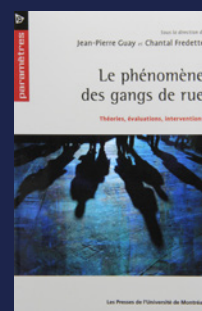
Les chercheurs Sylvie Hamel et René-André Brisebois viennent nous aider à démystifier le phénomène des gangs de rue en se penchant plus en détail sur les activités de ces groupes et sur la réalité des jeunes qui les composent.

 [Écoutez le balado](#)

### 12 Le phénomène des gangs de rue, Jean-Pierre Guay et Chantal Fredette, 2014

«Comment définir, prévenir et traiter ce phénomène ? Dans cet ouvrage, des criminologues et d'autres spécialistes chevronnés font un tour d'horizon des aspects liés à cette forme de criminalité».

 [Se procurer l'ouvrage](#)



**13** Nouvelles perspectives sur le phénomène de gangs de rue, Sylvie Hamel, Revue Criminologie, Vol. 48, No. 2, 2015

 [Se procurer l'ouvrage](#)



## Gangs de rue et armes à feu

**14** Stratégies des autorités pour contrer le fléau des armes à feu

Le 24 septembre 2021, le gouvernement du Québec adopte la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu, l'opération Centaure. Plus de 90 M\$ sont ainsi injectés afin d'ajouter une centaine de ressources visant sa mise en œuvre

 [En savoir plus sur la Stratégie québécoise de lutte contre la violence liée aux armes à feu](#)

 [Consultez la nouvelle sur le site Newswire](#)

## Cybersécurité

**15** Le saviez-vous ?

«Le Réseau intégré sur la cybersécurité (SERENE-RISC) a été créé afin de mobiliser les connaissances et de permettre à la population de se protéger contre les menaces informatiques et d'en minimiser les conséquences. Il est hébergé à l'Université de Montréal au sein du Centre international de criminologie comparée (CICC)».

 [Consultez le site du Réseau intégré sur la cybersécurité](#)

## Radicalisation et crimes à caractère haineux : comment prévenir

**16** Guide d'information à l'intention des intervenants, mieux comprendre le phénomène de la radicalisation menant à la violence, CPRMV

 [Consultez le guide](#)



# Le Beccaria